





FAIRE PROGRESSER LA PLANIFICATION ET LA BUDGETISATION DE L'ADAPTATION A MOYEN ET LONG TERMES AU NIGER-PNA

ÉTUDE SUR LES ACTIVITÉS D'ADPTATION RÉALISÉES ET EN COURS ENTRE 2006 ET 2019

PAR ADAMOU ALIDOU PhD

ABREVIATIONS ET SIGLES

AAP: African Adaptation Program

ABC: Adaptation à Base Communautaire

AECID: Agence Espagnole pour la Coopération au Développement

AEP: Adduction d'Eau Potable

AFD : Agence Française de Développement

AGR: Activités Génératrices de Revenu

AIC: Agriculture Intelligente face au Changement Climatique

BAB: Banque Aliments Bétail

BAD : Banque Africaine de Développement

BIA: Banque d'Intrants Agricoles

BID : Banque Islamique de Développement

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

BM: Banque Mondiale

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

CES: Conservation des Eaux et des Sols

CNEDD : Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

DRS: Défense et Restauration des Sols

ENABEL : Agence Belge de Développement

FAD: Fonds Africain de Développement

FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEM: Fonds pour l'Environnement Mondial

FIDA: Fonds International pour le Développement Agricole

GDTE: Gestion Durable des Terres et des Eaux

GEF: Global Environment Fund

GIZ : Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement (Deutsche Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit)

HIMO: Haute Intensité de Main d'Œuvre

IDA: International Développement Association

ITFC: International Islamic Trade Finance Corporation

KFW: Kreditanstalt Fur Wiederaufbeau (Etablissement de Crédit pour la Reconstitution)

MCC: Millenium Challenge Corporation

ORANO: Multinationale Française du Secteur de l'Energie

P2RS : Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel

PAC3: Programme d'Actions Communautaires phase 3

PACRC: Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique

PADA/ITA: Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Air

PADAD : Programme d'Appui au Développement Agricole Durable de la Région de Dosso

PANA: Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques

PAPI: Programme d'Appui à la Petite Irrigation

PARIIS: Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel

PASEC: Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques

PASERAZ : Projet d'Appui à la Stabilité Socio-Economique de la Région d'Agadez

PDIPC : Projet de Développement de l'Information et de la Prospective Climatiques

PIPASA : Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Tahoua et Tillabéry

PISA : Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire

P-KRESMIN: Programme Kandadji de Régénération des Ecosystèmes

PMERSA-MTZ : Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire

PNA: Plan Nation d'Adaptation

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPAAO: Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest

PPR: Programme Pôles Ruraux

PRADEL: Programme d'Appui au Développement de l'Elevage

PRAPS: Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel

PRESIBALT : Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Socio-Ecologiques du Bassin du Lac Tchad

ProDAF: Programme du Développement de l'Agriculture Familiale

ProDoc: Project Document (Document de Projet)

PromAP: Programme de Promotion de l'Agriculture Productive

PROMOVARE: Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau

PRRIA: Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire au Niger

REGIS-AG: Résilience et Croissance Economique au Sahel-Croissance Accélérée

REGIS-ER: Résilience et Croissance Economique au Sahel-Résilience Renforcée

RESILAC: Redressement Economique et Social Inclusif au Lac Tchad

RNA: Régénération Naturelle Assistée

SAPEP : Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants

UE: Union Européenne

USAID : Agence des Etats Unis pour le Développement International

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I: CRITERES AYANT PERMIS LA SELECTION DES INTERVENTIONS D'ADAPTATION

TABLEAU II: SYNTHESE DES PROJETS ET PROGRAMMES RETENUS POUR L'ETUDE

TABLEAU III: PROJETS/PROGRAMMES D'ADAPTATION EXTRAITS DE LA BASE DE DONNEES

DU PLAN (2006-2019)

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : Nombre de régions d'intervention par projet /programme FIGURE 2: Nombre de projets /programmes par région d'intervention

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des documents consultés par Projet/programme

ANNEXE 2 : Liste des personnes rencontrées

ANNEXE 3 : Matrice d'analyse ANNEXE 4 : Grille d'entretien

ANNEXE 5: Les options d'adaptation du PANA

ANNEXE 6: TDRS

ANNEXE 7 : Tableau 3 : Projets/programmes d'adaptation extraits de la base de données du

Plan (2006-2019)

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET SIGLES	2
I. INTRODUCTION	6
II. CONTEXTE, JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	6
2.1. CONTEXTE, JUSTIFICATION	6
2.2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	7
III. APPROCHE METHODOLOGIQUE	8
3.1. Réunion de cadrage	8
3.2. Recherche et exploitation documentaire	8
3.3. Critères de choix des projets/programmes	9
IV. RESULTATS DE L'ETUDE	10
4.1. ANALYSE PAR PROJET/PROGRAMME D'ADAPTATION	10
4.1.1. LE PROJET D'ADAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE (ABC)	. 100
4.1.2. PROGRAMME KANDADJI DE REGENERATION DES ECOSYSTEMES ET DE MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DU NIGER (P-KRESMIN)	14
4.1.3. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE FAMILIALE (ProDAF)	18
4.1.4. PROJET DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES EN EAU (PROMOVARE)	21
4.1.5. PROJET D'APPUI COMMUNAUTAIRE POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE (PAC/RC)	24
4.1.6. PROJET D'APPUI A L'AGRICULTURE SENSIBLE AUX RISQUES CLIMATIQUES (PASEC)	27
4.1.7. PROGRAMME D'ACTIONS COMMUNAUTAIRES (PAC3)	31
4.1.8. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2RS)	35
4.1.9. PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE POUR L'IRRIGATION AU SAHEL (PARIIS)	40
4.1.10. PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)	43
V. LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE CETTE ETUDE	48
VI. IMPACTS SUR LE DEVELOPPEMENT	52
VII. CAPITALISATION ET DIFFUSION DES LEÇONS APPRISES	54
VIII. CONCLUSION	56

I. INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats de l'étude sur l'évaluation des activités d'adaptation en cours de mise en œuvre ou réalisées entre 2006 et 2019. L'étude s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA). Elle apporte donc une contribution substantielle à l'effort de capitalisation des expériences et des leçons apprises dans les divers projets/programmes de résilience. Elle contribue à la compréhension des processus et actions de prise en compte du changement climatique. Elle va pouvoir aider le CNEDD à mieux conduire le processus d'élaboration PNA.

Pour pouvoir procéder au choix des projets et programmes, l'objet de cette étude, cinq (5) critères ont été inscrits : i) la couverture territoriale ; ii) la durée de vie ; iii) le coût; iv) la prise en compte des options d'adaptations du PANA et ; v) la prise en compte du genre. Les (10) projets/programmes d'adaptation retenus, ont été analysés sous six (6) angles : i) le contexte ; ii) les objectifs ; iii) les forces ; iv) les faiblesses ; v) la durabilité et ; vi) les leçons apprises.

Le Rapport passera donc en revue : i) l'introduction ; ii) le contexte, la justification, les objectifs et les résultats attendus ; iii) la méthodologie adoptée ; iv) les résultats de l'étude ; v) les enseignements tirés de l'étude ; vi) les impacts sur le développement ; vii) la capitalisation et la diffusion des leçons apprises et ; vi) la conclusion assortie des recommandations.

II. CONTEXTE, JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

2.1. CONTEXTE, JUSTIFICATION

Les pays sahéliens sont particulièrement exposés aux effets négatifs du changement climatique. En effet, ils subissent de plein fouet les conséquences néfastes induites par les inondations, les sécheresses récurrentes, la désertification, la déforestation et l'assèchement des plans d'eau entre autres. Les impacts négatifs affectent les conditions de vie des populations par la modification des pratiques et modes de production.

Depuis la Conférence de Rio de 1992, la prise de conscience de cette situation a amené la Communauté internationale à se doter de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Cette Convention reste à nos jours un cadre pertinent de discussion entre les pays. Le Niger n'est pas resté en marge du processus et s'est très tôt inscrit dans la dynamique. Il a, en effet manifesté son engagement dans la contribution de réduction des émissions globales à travers sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Il a signé et ratifié la CCNUCC respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995, puis le Protocole de Kyoto respectivement le 23 octobre 1998 et le 17 mars 2004 et en fin l'Accord de Paris sur le climat est signé le 22 Avril 2016 et ratifié le 21 septembre 2016.

Les caractéristiques biophysiques du Niger, sa faible capacité d'adaptation et la pauvreté multidimensionnelle en font un pays particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique. C'est pourquoi le Gouvernement du Niger depuis 1990, a cherché des réponses aux conséquences néfastes des changements climatiques sur son développement. Il a dès lors adopté plusieurs documents stratégiques tels que la déclaration de Maradi de 1984, le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) en 1995, la Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière de Changements et

Variabilité Climatiques (SNPA/CVC), la Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable (PNEDD) et son plan d'action la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA), la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes et son plan d'action, la Stratégie Initiative 3N « Nigériens Nourrissent les Nigériens » et son Plan d'Action.

De ce qui précède, on perçoit assez bien la nécessité d'une approche globale et holistique pour mieux appréhender le changement climatique et ses conséquences. De ce point de vue, la problématique du changement climatique ne doit plus être perçue comme un phénomène sectoriel et doit être intégrée dans tous les processus de planification du développement.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Niger a lancé le processus de formulation et de mise en œuvre de son *Plan National d'Adaptation* (PNA) en mai 2014 avec l'appui financier du Fonds Vert pour le Climat (FVC), à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le projet est intitulé : faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation à moyen et long termes au Niger. Le projet vise à éliminer les barrières principales et à compléter les activités de renforcement des capacités en cours en matière de prise en compte du changement climatique dans la planification et la budgétisation du développement à tous les niveaux. Cette étude, portant sur l'évaluation des activités d'adaptation mises en œuvre et en cours, est conduite afin d'identifier les forces, les faiblesses, les leçons apprises et les possibilités de leur reproduction à plus grande échelle.

2.2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Les objectifs définis pour cette étude sont entre autres :

- i) recenser tous les projets et programmes exécutés ou en cours d'exécution en matière d'adaptation aux changements climatiques au Niger pendant la période 2006 à 2019;
- ii) recenser et analyser toutes les informations et la documentation relatives à ces projets et programmes;
- iii) compiler les différentes options d'adaptation des secteurs vulnérables identifiés par le PANA;
- iv) analyser la portée stratégique des résultats de ces projets/programmes sur le développement durable au Niger ;
- v) faire ressortir les insuffisances et lacunes de leur mise en œuvre;
- vi) consulter toutes les parties prenantes à ces projets/programmes sur leurs impacts réels;
- vii) compiler les leçons apprises lors de leur mise en œuvre;
- viii) identifier les possibilités d'une plus grande mise à l'échelle de ces activités ;
- ix) Proposer une stratégie de diffusion et de capitalisation de ces leçons;
- x) rédiger le rapport final de l'étude.

De façon spécifique, les résultats suivants sont attendus :

- i) une liste de tous les projets/programmes exécutés ou en cours d'exécution en matière d'adaptation aux changements climatiques au Niger chacun avec ses objectifs et résultats attendus;
- ii) une analyse de toutes les informations et la documentation relatives à ces projets et programmes;

- iii) une compilation des différentes options d'adaptation des secteurs vulnérables identifiés par le PANA;
- iv) une analyse de la portée stratégique des résultats des projets/programmes sur le développement durable au Niger;
- v) une description des insuffisances et lacunes de leurs mises en œuvre;
- vi) la description des impacts réels de ces projets/programmes;
- vii) la compilation des leçons apprises lors de leur mise en œuvre;
- viii) une proposition d'une stratégie de diffusion et de capitalisation de ces leçons.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'évaluation des Projets et Programmes d'adaptation a été conduite suivant une approche participative, inclusive et itérative à travers les activités suivantes:

- Une prise de contact avec le service commanditaire pour le recadrage du travail et la finalisation de la contractualisation;
- L'exploitation des documents du projet (ProDoc, Conventions, Documents de stratégies, Mapping des Projets et Programmes, les Accords, divers rapports, Listing des Projets/Programmes d'adaptation exécutés ou en cours pour la période 2006 -2019).
- Un échantillonnage à partir du listing des Projets et programmes ayant permis d'isoler dix (10) interventions répondant aux critères fixés;
- Une série d'entretiens individuels et/ou en groupes (focus groupe) pour cerner la perception et les contributions des acteurs de mise en œuvre (Institutions, Programmes, Projets et ONG);
- Le traitement et l'analyse des données et informations diverses ayant permis une évaluation objective des activités d'adaptation.

3.1. Réunion de cadrage

Une réunion de prise de contact et de présentation de la méthodologie a été organisée avec l'équipe du projet sous la direction de son coordonnateur. Elle a permis de finaliser les formalités administratives de démarrage de la prestation, la signature du contrat, l'adoption de la note de cadrage et du calendrier de mise en œuvre. D'autres rencontres ont permis aux deux parties de valider, sur proposition du Consultant, l'échantillon des projets/programmes qui ont fait l'objet d'examen dans le cadre de cette étude. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) a aimablement remis la documentation relative au projet et autres documents jugés pertinents pour le travail.

3.2. Recherche et exploitation documentaire

La recherche documentaire a commencé par un travail au niveau de la base de données du Ministère du Plan. Ce travail a consisté à extraire tous les projets/programmes d'adaptation de 2006 à 2019, ce qui a permis l'établissement d'une liste de trente-trois (33) interventions qui répondent à la clé de recherche (voir Annexe 7). Toutes les interventions ont été alors passées au crible des cinq (5) critères (tableau 1). Une synthèse des projets/programmes d'adaptation retenus, a été élaborée et consignée (tableau 2).

3.3. Critères de choix des projets/programmes

Cinq (5) critères (voir tableau 1), ont été retenus pour la sélection des projets et programmes à étudier. Le premier critère se réfère à la couverture territoriale. Pour être retenu, le projet doit avoir une certaine envergure géographique, c'est-à-dire intervenir dans au moins trois (3) régions sur les huit (8). Le deuxième concerne la durée dans le temps soit plus de quatre (4) ans. Le troisième critère implique le montant qui doit être supérieur ou égal à 750 millions de francs CFA. Le quatrième a trait au domaine d'intervention pour s'assurer que le projet prend en compte les options d'adaptation du PANA. Et en fin, le cinquième est relatif à la prise en compte du genre.

Tableau 1 : critères retenus pour la limitation de l'étude

Critères	Explications
Le premier critère se réfère à la	Pour être retenu le projet doit avoir une envergure nationale c'est-
couverture territoriale.	à-dire intervenir dans au moins trois (3) régions sur les huit (8)
Durée du projet/programme	Au moins 4 à 5 ans
Montant sur la période	Le montant qui doit être supérieur ou égal à 750 000 millions de
	francs CFA.
Domaines d'interventions	Secteurs les plus vulnérables identifiés par le PANA (Agriculture,
	ressources en eau, foresterie)
Dimension genre	Le projet/programme doit prendre en compte les femmes et les
	jeunes.

Tableau 2 Synthèse des projets et programmes retenus pour l'étude

	Draiat/Dragrage	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOUA	TILLABERY	ZINDER	TOTAL
	Projet/Programme									
1	PAC3	Х	Х	Х	Х	Х	х	Х	Х	8
2	PROMOVARE	Х	Х	х	Х		Х	Х		5
3	PAC/RC	Х	X	Х	Х	Х	Х	Х	х	8
4	P2RS	Х	Х	Х	Х			Х		5
5	PRAPS	Х	X	х	Х	Х	Х	Х	Х	8
6	PARIIS	Х		Х			Х	Х		4
7	ProDAF		X		Х		Х		х	4
8	PASEC			х	Х		Х	Х	х	5
9	ABC				х					1
10	KANDADJI							Х		1
	TOTAL	6	6	7	8	3	7	8	5	

Source: Etabli par l'auteur

NB: Le tableau 2 fait apparaître le Projet ABC et le Programme Kandadji qui ne remplissent pas le critère de couverture géographique (ABC à Maradi) et (Kandadji à Tillabéry). Les deux sont, tout de même retenus et évalués à cause de leur singularité et de leurs résultats potentiels et/ou obtenus.

IV. RESULTATS DE L'ETUDE

Cette section rend compte des résultats obtenus suite à l'analyse des interventions retenues suivant les six (6) axes d'analyse évoqués plus haut. Elle comprend l'analyse par projet/programme d'adaptation, les enseignements globaux tirés, la diffusion et capitalisation des leçons apprises et, les impacts sur le développement.

4.1. ANALYSE PAR PROJET/PROGRAMME D'ADAPTATION

Les options d'adaptation ont été profondément réfléchies et étudiées par le Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques (PANA) dont l'objectif général visait à contribuer à l'atténuation des effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables. Partant d'un processus à la fois inclusif et participatif, le PANA a donc élaboré un document offrant un cadre permettant d'orienter et de coordonner les activités prioritaires en matière d'adaptation aux changements climatiques. Le processus a permis d'obtenir entre autres les résultats suivants: i) l'identification des secteurs, communautés et zones les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques; ii) l'identification des mesures d'adaptation et des besoins prioritaires des secteurs ; iii) l'identification des communautés et les zones les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques ; iv) l'identification de quatorze (14) options d'adaptation classées par ordre prioritaire après une analyse multicritères. Ces options sont :

- 1. l'introduction des espèces fourragères en milieu pastoral;
- 2. la promotion des Banques Aliments Bétail;
- 3. la réhabilitation des cuvettes pour la pratique des cultures irriguées ;
- 4. la diversification et intensification des cultures irriguées ;
- 5. la promotion du maraîchage et de l'élevage périurbains ;
- 6. la promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et le développement des mutuelles
- 7. la maîtrise de l'eau;
- 8. la production et la diffusion des informations agro météorologiques ;
- 9. la création de banques céréalières ;
- 10. la contribution à la lutte contre les maladies climato sensibles ;
- 11. le développement des actions de CES/DRS à des fins agricoles, forestières et pastorales ;
- 12. la vulgarisation des espèces animales et végétales les mieux adaptées aux conditions climatiques ;
- 13. la protection des berges et la réhabilitation des mares ensablées ;
- 14. le renforcement des capacités techniques, matérielles et organisationnelles des producteurs ruraux.

L'analyse qui suit, est focalisée sur la description des activités d'adaptation telles que réalisées ou projetées par les projets et programmes étudiés. Des discussions sont conduites dans les leçons apprises. Une synthèse est proposée en conclusion.

4.1.1. LE PROJET D'ADAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE (ABC)

Contexte

Le projet, « Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire au Niger » dénommé ABC-Maradi, est mis en œuvre dans le cadre du Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux changements climatiques. Il est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le projet ABC est la suite logique du projet PANA «Renforcement de la résilience au secteur agricole » mis en oeuvre sur la période 2010-2014. Le Niger voudrait expérimenter une mise à l'échelle et la diffusion aux niveaux national et régional des pratiques d'adaptation qui ont donné de bons résultats dans le cadre du PANA-Résilience.

Le Projet ABC a concerné la Région de Maradi, considérée comme la plus pauvre au Niger et l'une des plus vulnérables face aux changements climatiques projetés. Bien que 95% de la population de cette région, pratiquent l'agriculture, l'insécurité alimentaire a été reconnue comme un problème récurrent depuis de nombreuses années. Les activités socioéconomiques communautaires basées principalement sur l'agriculture et l'élevage sont les plus affectées par la variabilité et les changements climatiques.

Le montage du projet prévoit une équipe technique basée à Dakoro, une Agence d'exécution assurée par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) et un Comité de pilotage présidé par le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens).

Objectif du Projet ABC

Le projet ABC-Maradi répond aux objectifs stratégiques du FEM suivants :

- Réduire la vulnérabilité aux effets pervers des changements climatiques, y compris la variabilité, aux niveaux local, national, régional et global ;
- Augmenter la capacité d'adaptation pour répondre aux impacts des changements climatiques, y compris la variabilité aux niveaux local, national, régional et global ;
- Promotion de transfert de technologies.

Le projet vise donc à renforcer la capacité de réaction et d'adaptation à la fois des services administratifs et techniques de l'Etat, des communes et des populations afin de créer une plus grande résilience aux changements climatiques dans la région de Maradi. Il a démarré ses activités en juin 2015 pour une durée de 4 ans. Il a fait l'objet d'une évaluation à miparcours en 2018 et une évaluation finale en 2019. Ce projet a eu des actions dans sept (7) communes des départements de Bermo et Dakoro à savoir : Ajékoria, Azagor, Dakoro, Korahane et Roumbou pour le département de Dakoro et Bermo et Gadabedji pour le département de Bermo.

Actions et activités d'adaptation réalisées

Pour accroitre la responsabilisation des administrations déconcentrées et décentralisées, ABC a procédé à l'acclimatation systématique de tous les PDC de sa zone d'intervention. Ainsi, les changements climatiques sont intégrés dans les plans communaux de développement et les budgets des communes ciblées, et l'information agro-météorologique est rendue disponible pour les différents producteurs et encadreurs.

Le projet a également travaillé à l'émergence des communautés plus résilientes grâce à la formation, la sensibilisation, les voyages d'études et des caravanes. Cette stratégie d'intervention a aidé à surmonter certaines barrières telles que : (i) des capacités

insuffisantes pour mettre à l'échelle et diffuser les pratiques d'adaptation et pour utiliser de nouvelles technologies; (ii) le manque d'information et de sensibilisation sur les changements climatiques; (iii) un cadre politique local pas suffisamment fort pour prendre en compte les risques de changements climatiques et; (iv) de faibles capacités financières et techniques chez la plupart des ménages.

Les principales activités d'adaptation réalisées par ABC sont entre autres :

Le renforcement des capacités des acteurs: l'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents sont mis à disposition et adoptés par les autorités communales, les services techniques et les organisations communautaires (OCB et ONG) au sein des communes priorisées de la région de Maradi à travers: i) la formation de 207 cadres et agents des services techniques communaux, départementaux et régionaux, en planification et changements climatiques; ii) la formation de 111 agents de services techniques déconcentrés et décentralisés sur l'intégration des risques climatiques dans la gestion et la planification des activités socio-économiques; iii) la formation de 535 acteurs locaux, membres d'OCB et d'ONG sur les risques liés aux changements climatiques et les options d'adaptation; iv) la mise en place de 230 pluviomètres SPIEA à lecture directe pour renforcer le dispositif de collecte et de traitement des données dans les communes d'intervention; v) la diffusion des conseils agro-météorologiques aux producteurs et l'information climatique aux décideurs locaux; vi) la diffusion d'informations sur les risques d'inondation à travers les Systèmes communautaires d'alerte précoce des réponses aux urgences (SCAP/RU); vii) l'acclimatation de PDC de 5 communes d'intervention.

Les mesures d'adaptation communautaires et des sources de revenus résilientes sont mises à l'échelle, diffusées et mises en œuvre au sein des communes priorisées dans la région de Maradi à travers : i) les Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; ii) la transformation des produits agro-sylvo pastoraux avec la mise en place de quatre (4) moulins de transformation des céréales et d'arachide, quatre (4) locaux pour abriter les plateformes multifonctionnelles installées par le projet énergie du PNUD, 23 Bornes Solaires communautaires (BSC) de recharge de cellulaires placées au niveau de 23 villages, quatre (4) réfrigérateurs et deux lampadaires solaires ; iii) le petit élevage et l'embouche ovine à travers la mise en place de 2941 têtes au profit de 949 femmes bénéficiaires; iv) les activités artisanales et de commerce avec 670 bénéficiaires; v) la facilitation d'accès au crédit aux niveaux des institutions des micro-finances à 41 groupements féminins qui pratiquent les AGR; vi) 492 multiplicateurs des semences dont 77 femmes ont été formés et encadrés sur les techniques culturales par les chercheurs de l'INRAN/Maradi, les CDA et les VNU; vii) la mise à disposition de 121,11 tonnes des semences améliorées de mil, sorgho et niébé diffusées auprès de 11129 ménages, soient 66774 personnes dont plus de 40% femmes; viii) six (6) boutiques d'intrants agricoles et sept (7) boutiques d'intrants zootechniques mises en place ; iv) la récupération de terres agricoles, pastorales et forestières dégradées sur 373 hectares ayant mobilisés 10433 personnes dont 30% de femmes pour les activités de haute intensité de main d'œuvre; x) la fixation de 170 ha de dunes pour les productions agropastorales et la régénération ; ensemencement de 41 ha d'espaces avec les semences des herbacées, ensemencement de 120 ha de parcours avec des herbacées ; xi) la , 1179 ha de Régénération Naturelle Assistée (RNA); xii) l'extension des zones d'irrigation de 28 ha au profit de 515 bénéficiaires.

Forces

Au niveau conceptuel, le cadre logique du projet est bien axé sur les résultats. La hiérarchie des objectifs et des résultats permet de rendre compte de la pertinence du projet. Selon les évaluations à mi-parcours et finale, le projet ABC a été à la fois efficace et efficient¹.

ABC a eu une démarche très innovante ayant permis de coupler théorie et pratique grâce aux diverses formations tous azimuts et la réalisation d'activités concrètes d'adaptation. Les formations et la sensibilisation des acteurs étatiques, des ONGs et des communautés ont favorisé une intelligence individuelle et collective des enjeux et défis des changements climatiques.

Selon le Rapport provisoire de l'évaluation finale (p. 83), le projet ABC a su être catalyseur de changements profonds dans les communes visées : la production céréalière, maraichère et animale, ont augmenté, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire et institutionnelle ont été renforcés et les comportements semblent avoir changé.

Faiblesses

Malgré des résultats incontestablement positifs obtenus, ABC présente certaines faiblesses entre autres : i) sa faible couverture territoriale puisque le projet ne couvre qu'une (1) région sur huit (8), deux (2) départements sur 36 et sept (7) communes sur 266. Il n'existe donc pas de critères ou de paramètres permettant une comparaison objective des résultats ramenés à une plus grande échelle de trois ou quatre autres régions ; ii) le faible montant alloué sur quatre ans. Ramené à la population, le montant investi par habitant est largement en deçà des normes requises ; iii) la faible mobilisation des ressources au niveau des communes, rend ces dernières incapables à obtenir un taux d'exécution de budget acclimaté conséquent. Dans bien de cas, les communes n'investissent pas directement en matière de changements climatiques. Leurs dépenses d'adaptation sont ponctionnées sur les transferts de l'Etat central comme le fonds d'appui à la décentralisation et le fonds de péréquation.

Leçons apprises

Selon le Rapport d'évaluation finale² du projet ABC, les leçons suivantes :

i) l'initiative du projet, ayant consisté à organiser des visites paysannes commentées a constitué une réelle valeur ajoutée³, saluée par les acteurs de la plateforme nationale d'adaptation, dans la mesure où elle renforce fortement l'appropriation des bonnes pratiques semencières et où elle contribue aussi à renforcer les savoirs et la dignité paysanne; ii) le projet a aussi confirmé qu'une des meilleures manières d'appuyer l'agriculteur et plus globalement de lutter contre la désertification, consiste à multiplier la réalisation des ouvrages qui stockent de l'eau (CES/DRS); iii) l'approche consistant à rechercher les synergies dans les initiatives en vue d'appuyer l'émergence plus que d'une filiale, mais d'une chaîne de valeur, est porteuse de bénéfices multiplicateurs, permettant au nombre de personnes pouvant générer un revenu d'augmenter de façon exponentielle; iv) une nouveauté introduite par le projet ABC qui a **concerné les bornes de charges solaire à**

¹ Evaluation finale du projet ABC: « Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire (ABC) au Niger, Rapport provisoire mai 2019 <u>p.9</u>

² Evaluation finale du projet ABC: « Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire (ABC) au Niger, Rapport provisoire mai 2019 p. 81

³ Elle s'est traduite comment par le relèvement des taux d'utilisation des semences de qualité, respect itinéraires techniques de production résilientes, développement des professionnels de production de semences de qualité, adoption des innovations résilientes de production, augmentation de rendement par unité de surface, RNA, etc.

l'échelle communautaire a favorisé l'accès à l'énergie solaire pour divers usages comme la réfrigération, la charge téléphonique de proximité, ou l'éclairage des boutiques et magasins; v) le don de kits pour le petit commerce a démontré les bienfaits d'un apport en nature plutôt que l'apport financier pour démarrer les AGR; vi) les actions de DRS/CES contribuent à la production agricole et à l'adaptation.

Durabilité

Selon le Rapport d'évaluation finale, la mise en œuvre de futurs projets d'adaptation visant la mise à l'échelle sur le plan régional et local devra s'assurer que des montages institutionnels pertinents permettent d'équilibrer les attentes des parties nationales, régionales, et communales, de manière à capitaliser sur l'expertise nationale, tout en tenant compte que la présidence du comité de pilotage devrait idéalement être déléguée au niveau régional, tout en s'assurant d'un dialogue constant avec la partie nationale, trop prise pour s'engager effectivement sur le terrain⁴.

Il faut bien comprendre que la durabilité est fortement liée à la capacité des bénéficiaires à consolider sinon à poursuivre de façon volontariste les activités léguées par le projet. Certaines activités telles les AGR ou la RNA qui sont plus portées par l'individu et pour l'individu peuvent valablement se poursuivre sans problème. Tel n'est pas le cas des activités à vocation collective et/ou communautaire qui peuvent ne pas être poursuivies dans le temps, selon l'état d'esprit que « c'est pour tous et personne ne s'en occupe ».

Les conditions de durabilité du projet sont créées avec l'implication plus forte des multiplicateurs de semences, l'intégration du changement climatique dans les plans de développement communaux et le renforcement des capacités des groupements de producteurs. Ainsi, la prise en compte de la dimension changement climatique dans les outils de planification locale et régionale est devenue une réalité avec l'appui du Projet ABC. La durabilité du processus de planification prenant en compte la dimension changement climatique est garantie avec la batterie de formations dispensées aux cadres/élus et par l'exigence de cette prise en compte qui est faite lors du contrôle de conformité de ces outils. «Le projet a su capitaliser sur le mouvement associatif féminin en plein essor au niveau de la région, et dans une certaine mesure l'a renforcé, du fait des AGR qui ont été structurantes pour ces groupements. L'appui aux femmes et aux groupements de femmes à travers ces AGR (visant 80% de femmes), couplé à une alphabétisation de ces mêmes groupements, a été catalyseur de changements profonds dans le statut des femmes dans les villages visés⁵ ».

4.1.2. PROGRAMME KANDADJI DE REGENERATION DES ECOSYSTEMES ET DE MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DU NIGER (P-KRESMIN)

Contexte

Le Programme Kandadji de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la Vallée du Niger (P-KRESMIN) vise à apporter des réponses aux sécheresses récurrentes au Niger et à la dégradation des ressources naturelles. Le P-KRESMIN consiste à construire un ouvrage de régulation du débit du fleuve Niger, en vue de satisfaire les besoins en eau pour

5 lbidem. p. 61

⁴ Idem. p.81

l'irrigation et les autres usages essentiels (alimentation en eau potable, assainissement, écologie, amélioration des cultures de décrue, des pâturages et de la pêche), ainsi que de la production d'électricité en tant que sous-produit destiné à rentabiliser au mieux l'ouvrage. La première phase est prévue de 2009 à 2014 avec un coût de 186,23 millions d'UC soit 411 milliards de FCFA.

La zone d'influence directe compte environ 2,6 millions d'habitants dont les principales occupations sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat. Les populations dans la zone ne peuvent pas satisfaire leurs besoins fondamentaux en termes de nutrition, d'habitat et l'accès aux services vitaux, tels que l'adduction en eau potable, l'assainissement, les soins médicaux et l'enseignement.

A l'échelle du pays, les populations sont en majorité exposées à des conditions climatiques très difficiles, à l'insécurité alimentaire et une perpétuation de la pauvreté⁶. La dégradation progressive des écosystèmes de la vallée du fleuve Niger, risque d'entraîner des impacts irréversibles, si aucune mesure immédiate n'est prise. Les changements climatiques risquent d'aggraver la situation. C'est pourquoi, la Banque Africaine de Développement (BAD) a financé l'étude de faisabilité du barrage Kandadji qui a abouti en 2002 au P-KRESMIN, devant instaurer des conditions favorables de production et de sauvegarde des écosystèmes.

Objectif du P-KRESMIN

L'objectif du programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté. De manière spécifique, il vise à assurer la régénération des écosystèmes fluviaux et d'augmenter les productions agricoles et animales, ainsi que la production d'énergie.

Le P-KRESMIN a développé des acquis de bonnes pratiques en matière de : i) gestion des ressources naturelles et adaptation au changement climatique ; ii) déplacement des populations ; iii) gestion intégrée des ressources en eau et ; iv) contribution du PKRESMIN aux objectifs de la SDRP. L'impact du P-KRESMIN sur les bénéficiaires se traduit par : i) l'amélioration de leur capacité de production agricole et animale, de l'accès à l'électricité et à l'eau, du cadre et de l'espérance de vie ; ii) le renforcement des capacités économiques des communautés de base, et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et à l'intégration de l'approche genre dans la planification des activités en collaboration avec le Projet Equité Genre et ; iii) la création de conditions favorables à la réduction des risques climatiques et à l'adaptation au changement climatique. Les bénéficiaires participent aux prises de décisions dans le cadre de consultations dans le choix des investissements prévus par le programme.

Actions et activités d'adaptation

Le programme constitue pour le pays une réponse appropriée pour l'adaptation à la variabilité climatique et permet la réalisation de la majorité des options prioritaires retenues dans le PANA élaboré par le Gouvernement en 2006. Il a réalisé l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIS) qui a servi de support à l'élaboration du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES). Dans le cadre de la composante PGES certaines actions sont réalisées et d'autres sont en cours: i) des actions de reboisement d'environ 1.000 ha; ii) une opération pilote de production de biogaz, pour environ 50 unités dans les premiers sites de réinstallation; iii) la réalisation et le suivi d'un modèle hydraulique/climatologique

⁶ Kandadji, Rapport Final BAD 2008, p. 5

pour la gestion des mesures d'adaptation au changement climatique; iv) l'acquisition d'équipement météo pour renforcer les stations de la vallée du fleuve et; v) la sécurisation et la diversification des productions agricoles, pastorales, halieutiques de même que les autres activités économiques telles que l'artisanat, le tourisme local et les services dans la toute la vallée.

Forces

Au niveau conceptuel le cadre logique du projet est bien axé sur les résultats. La hiérarchie des objectifs et des résultats permet de rendre compte de la pertinence du projet. Le programme a d'importantes retombées positives, notamment dans la préservation de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et dans le développement économique et social de la région et du pays. Il permet ainsi l'accès à l'eau potable, l'irrigation, la production d'énergie, la régénération des écosystèmes fluviaux, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations, de l'état nutritionnel, de la santé et la création d'emplois. Au plan économique, la productivité du secteur agricole pourra augmenter. La dépendance énergétique du pays sera réduite.

Le programme induira la création de richesses, la réduction des coûts des facteurs de production et par conséquent la réduction de la pauvreté dans la vallée du Niger. Il favorisera des opportunités d'affaires pour le développement des PME et PMI, ainsi que la création d'emplois, autant dans la phase de travaux, que dans la réalisation et l'exploitation des infrastructures d'irrigation. Leurs conditions d'habitat, d'éducation, de santé, d'accès à l'eau potable et l'énergie domestique, seront rehaussées. Les conditions de vie des femmes, des jeunes et des autres catégories de populations vulnérables, pourront ainsi être améliorées.

Les énergies traditionnelles (bois, charbon) constituent la principale source énergétique de plus de 90% des ménages entrainant une forte pression et une dégradation progressive du couvert végétal. Actuellement, plus de 80% de l'énergie électrique distribuée par la NIGELEC sont importés du Nigeria (2 lignes 132 kV de Birnin Kebbi à la zone "Fleuve" et de Katsina à la zone "Centre Est" et deux lignes de 33Kv de Damassak à Diffa et de Kamba à Dosso). La construction du barrage va réduire la dépendance du pays en énergie électrique tout allégeant la forte pression sur les ressources naturelles ligneuses. L'énergie électrique ne représente que 2% du bilan énergétique national.

Faiblesses

Le Programme a été classé dans la catégorie environnementale I, signifiant que les impacts négatifs potentiels identifiés sont relativement importants et exigent des mesures d'atténuation/optimisation et un suivi environnemental adéquat. Il a fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) détaillée et un plan détaillé de réinstallation (PR) des populations à déplacer. Le déplacement des populations (5.290 ménages), dont la première phase a eu lieu, a induit de sérieux problèmes sociaux et psychologiques (inondations des tombes). La cohésion sociale a été souvent menacée et des conflits ont éclaté avec les populations hôtes. Certes, les populations affectées ont bénéficié de soutien de l'Etat et ont été indemnisées de manière équitable. L'évaluation des compensations a été faite de manière participative avec les populations affectées.

Les impacts négatifs majeurs du programme sont relatifs au déplacement involontaire des populations. Le Plan de Réinstallation (PR), a recensé en novembre 2005, un effectif de 5754 ménages qui représentent 38.000 personnes. La réinstallation a été faite en étapes. La

première étape a concerné 508 ménages (3.600 personnes). D'autres impacts négatifs majeurs sont liés au déboisement, à la mise en eau du réservoir et à la perte d'habitats pour les oiseaux. Le PGES et le plan de réinstallation ont été élaborés de manière participative, pour pallier ou atténuer les impacts négatifs. Ils ont été validés et respectent les principes de la vision partagée du bassin du Niger retenus par les autorités de l'ABN.

Leçons apprises

Le programme a contribué au renforcement des capacités économiques, à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et à l'intégration de l'approche genre dans la planification et la réalisation des activités. En renforçant les capacités des bénéficiaires, en les aidant à planifier, réaliser et assurer les services d'approvisionnement en intrants, en formant les comités de gestion et d'organisation à la base mieux structurés, le P-KRESMIN a contribué à accroître leurs performances. Ainsi, il a accordé aux femmes et aux jeunes, une place particulière pour bénéficier de ses actions et se faire représenter au niveau des différents comités de prise de décision et de gestion des infrastructures rurales.

Le P-KRESMIN a accordé une attention spéciale aux besoins des personnes vulnérables recensées (9 419) qui ont bénéficié en priorité des initiatives génératrices de revenus proposées dans le Plan de développement local (PDL). Pour la mise en œuvre des plans de développement communautaires, les femmes ont été les acteurs clés dans la prestation des services communautaires et décentralisés. La mise en œuvre du Programme a créé des opportunités d'emplois, aussi bien dans l'installation des infrastructures que dans leur gestion, leur entretien et leur maintenance. Les femmes chefs de ménages, les sans-emploi du monde rural ont trouvé des possibilités d'amélioration de leurs revenus.

Une des pertinentes leçons apprises du P-KREMIN, est son caractère multi-secteur, multi-bailleur, son étalement dans le temps et une enveloppe financière qui à elle seule dépasse l'ensemble des montants des autres projets/programmes ici étudiés. En effet, la construction du barrage, la production d'énergie, la construction et/ou réhabilitation des pistes rurales, les aménagements hydro-agricoles et pastoraux, les infrastructures éducatives et sanitaires, et les investissements marchands communautaires ont généré et continuent à générer d'énormes avantages pour les populations. Les pistes et les routes ont désenclavé la zone et permettent d'améliorer l'accès aux marchés pour l'achat des intrants et la commercialisation des produits. Le renforcement de l'accès des produits aux marchés, a contribué à améliorer l'état et la qualité des produits agricoles, ce qui entraîne une augmentation des revenus des agriculteurs. L'approche participative adoptée par le programme a favorisé l'utilisation efficace des ressources en eau par la communauté.

Durabilité

Le P-KRESMIN programme majeur de la SDR (aujourd'hui arrimé à I3N), constitue une haute priorité du Gouvernement. Ce dernier a constamment exprimé l'intérêt que revêt le Programme Kandadji pour le pays. Il est érigé en une des composantes principales du Plan de développement du bassin du Niger. Les actions à réaliser dans la mise en œuvre des plans environnementaux et sociaux du P-KRESMIN ont été retenues et validées par les représentants des populations et de la société civile. De par sa viabilité, les charges récurrentes pourront être supportées à partir des revenus additionnels générés par les activités de production et par la centrale hydro-électrique. La durabilité du programme suppose la mise en œuvre adéquate du plan de réinstallation et la réalisation dans les délais du volet hydro-électrique et du respect des rythmes d'aménagement et de mise en valeur

des périmètres irrigués. Ces aspects ont déjà fait l'objet de dialogue avec le Gouvernement et l'ensemble des partenaires concernés. Le P-KRESMIN est bien durable du fait que l'ensemble des acteurs y compris l'Etat, y trouvent leur intérêt.

4.1.3. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE FAMILIALE (ProDAF)

Contexte

La conception du Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) est apparue en 2014, année déclarée « Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF) ». La vision du ProDAF est de replacer l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales dans les programmes d'action nationaux, en identifiant les lacunes à combler et les opportunités offertes afin de favoriser la transition vers un développement plus équitable et plus équilibré.

Le ProDAF est en cours de mise en œuvre sur une période de huit (8) ans de 2015 à 2023, sa zone d'intervention s'étale sur la bande centre sud des régions de Maradi, Tahoua et Zinder. L'expansion vise à consolider de manière durable 22 bassins versants, au sein desquels les exploitations agricoles familiales vont contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales autour de 21 pôles de développement économique. Grâce à cette stratégie de pôle, les producteurs ruraux soutenus par leurs organisations et les collectivités locales s'organisent, aménagent et exploitent de manière rationnelle et durable les bassins de production en vue d'assurer leur sécurité alimentaire et alimenter les marchés ruraux et les centres de consommation urbains et même transfrontaliers. Les groupe-cibles principaux du ProDAF sont les exploitations agricoles familiales vulnérables et moyennement vulnérables dont l'accès à la sécurité alimentaire et aux marchés reste aléatoire. Les femmes et les jeunes constituent la majeure partie de cette population cible. Le nombre de bénéficiaires directs des activités du ProDAF s'élève à 290 000 ménages dont les ménages extrêmement vulnérables exposés aux crises alimentaires, pastorales et environnementales (12%)⁷.

L'objectif du ProDAF

L'objectif global du ProDAF est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience aux crises pour 290 000 ménages (2 030 000 personnes) des régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Zinder.

L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus des exploitations agricoles familiales, leur adaptation au changement climatique et leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux.

Deux effets contribuent à l'atteinte de l'objectif de développement : i) le renforcement de l'agriculture familiale durable et ; ii) l'amélioration de l'accès aux marchés des exploitations agricoles familiales.

Les principaux résultats attendus sont: i) l'émergence d'exploitations agricoles familiales durables permettant aux producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, de diversifier leurs productions et d'en augmenter les rendements ainsi que de renforcer leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques et; ii) les producteurs valorisent mieux leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale en les commercialisant sur des marchés de demi-gros qui approvisionneront les centres de consommation nationaux et les

_

⁷ DCP ProDAF p.10

marchés transfrontaliers.

Le ProDAF contribue à l'atteinte des objectifs quantitatifs du plan d'investissement de l' I3N dans les trois (3) régions pour un coût global évalué à 103,6 milliards de FCFA sur une période de huit (8) ans. Le ProDAF est mis en œuvre autour de deux composantes techniques : i) Renforcement de l'agriculture familiale durable et ; ii) Accès aux marchés.

La composante 1 : Renforcement de l'agriculture familiale durable est déclinée en 3 souscomposantes : i) aménagements structurants et productifs résilients aux risques climatiques; ii) renforcement des capacités des acteurs ruraux et ; iii) leadership féminin et amélioration de la sécurité nutritionnelle

La composante 2 : Accès aux marchés est décliné en 3 sous-composantes que sont : i) aménagements structurants d'accès aux plateformes de commercialisation ; ii) modes de gestion des infrastructures et de financement des opérateurs économiques et ; iii) intégration régionale des échanges.

La composante 3 : Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

Actions et activités d'adaptation

Le ProDAF concourt à renforcer la résilience des populations face au changement climatique et collabore avec les dispositifs de prévention des crises coordonnés par le gouvernement. Les principales actions d'adaptation sont entre autres:

Volet Aménagement de bassins versants et mobilisation des eaux : les activités d'adaptation conduites dans le cadre de ce volet sont : i) les activités de CES/DRS (20 500) Ha dans 22 bassins versants par la restauration des terres agricoles et pastorales dégradées à travers les actions mécaniques de réalisation de demi-lunes, zaï, banquettes, cordons pierreux, faucardage, lutte contre le sida cordifolia, fixation des dunes, etc. Ce traitement mécanique est complété par le biologique par l'ensemencement des herbacées et la plantation d'arbres ; et ii) la mobilisation des eaux à travers la construction et réhabilitation des seuils d'épandage et mini barrages ainsi que l'aménagement des mares (150 ouvrages) pour entre autres réduire les effets de ruissellement, favoriser l'infiltration et la recharge de nappes et créer les conditions d'intensification et d'échelonnage des cultures irriguées et de contre saison.

Volet Aménagement des bassins de production : les principales activités d'adaptation sont i) la promotion de la production irriguée par l'aménagement et la mise en valeur de sites de petite irrigation (6 800 ha) ainsi que 700 ha des aménagements hydro agricoles. La promotion de la maitrise et gestion durable de l'eau à travers les associations des usagers de l'eau AUE à l'échelle de bassins versants ; et ii) la vulgarisation de semences améliorées.

Volet Amélioration des capacités techniques des exploitations familiales: i) l'appui conseil agricole aux producteurs à travers le dispositif Champs Ecoles Paysans (CEP/CEPM), Appui-Conseil Agricole Paysan de proximité (ACAP), dispositifs d'innovation paysanne en petit élevage (DIPE) et la promotion de la RNA sur 190 000 ha. Diverses thématiques d'adaptation aux effets changements climatiques sont développées dont entre autres : amélioration de la fertilité des sols, utilisation de semence améliorée, techniques de récupération des sols, conduite de l'irrigation et la gestion durable de l'eau, production et utilisation de fumier et compost, alimentation du bétail et plantes fourragères, etc. ; ii) la reconstitution du capital bétail au profit des ménages vulnérables et non résilients.

Volet Leadership féminin et amélioration de la sécurité nutritionnelle: les actions d'adaptations sont entre autres: i) renforcement des capacités organisationnelle des groupements féminins, ii) réalisation des greniers féminins de soudure pour améliorer la disponibilité des aliments de base durant la période de soudure, iii) promotion d'aliments à haute valeur nutritionnelle tel que le Moringa ou la Cassia Tora, iv) distribution de kits agricoles (semences et engrais) aux ménages très vulnérables, v) financement des AGR de transformation et commercialisation de produits agro-sylvo-pastoraux locaux, vi) alphabétisation fonctionnelle, etc.

Forces

Au niveau conceptuel le cadre logique du projet est bien axé sur les résultats. La hiérarchie des objectifs et des résultats permet de rendre compte de la pertinence du projet. Le ProDAF est un programme environnemental et climato-sensible, avec un important volet des actions et mesures de protection et préservation des ressources naturelles en particulier (diverses conventions dont CNSEE, BNEE et HC3N). Les guestions d'adaptation et de résilience aux chocs climatiques sont au centre de son objectif de développement. Parmi les autres aspects de forces du ProDAF, on peut citer : i) la consolidation et mise à l'échelle des acquis et bonnes pratiques des anciens projets FIDA et autres PTF; ii) l'adoption d'une approche territoriale (PDE) avec concentration intégrale des activités complémentaires ; iii) le développement de partenariat et synergie d'action pour renforcer les impacts ; iv) le développement d'un partenariat spécifique avec les organisations faitières des OP pour mieux créer les conditions d'appropriation et de gestion efficaces des activités, la préparation de la durabilité des investissements et la pérennité des acquis ; v) son intervention dans une zone totalement sécurisée ; vi) une enveloppe financière assez importante ; vii) une période de mise en œuvre conséquente (8 ans) ; viii) un projet fédérateur de toutes les autres interventions ; ix) selon la revue mi-parcours, la performance globale du ProDAF a été jugée satisfaisante.

Faiblesses

Les faiblesses ont fait objet de recommandations dans la revue à mi-parcours. On note entre autres; i) le plan de communication insuffisant pour la capitalisation et la diffusion du savoir; ii) le partenariat peu opérationnel avec les Universités et institutions de recherche; iii) le dispositif de suivi des mesures environnementales et d'audit environnemental et social des réalisations insuffisamment opérationnel; iv) la faible capacité de gestion et d'entretien des bénéficiaires pour plus d'appropriation et de durabilité des aménagements.

Durabilité

La durabilité des résultats du programme est assurée par l'investissement humain en termes de renforcement des capacités locales des bénéficiaires organisés en société civile rurale. Les organisations paysannes assurent la continuité des aspects liés à la sécurité alimentaire par la production et l'accès aux marchés. Les associations d'usagers de l'eau, Groupement d'appui conseil agricole, sociétés de gestion des marchés, brigades communales d'entretien des pistes rurales, etc. assurent la gestion durable des activités et biens communs (respectivement les ressources hydriques et naturelles, le renforcement des capacités de production agricole, les infrastructures économiques tels les marchés de demi-gros et pistes rurales, etc.) avec une maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes à travers des partenariats public-privés. Les champs écoles paysans capitalisent leurs expériences au sein des chambres régionales d'agriculture qui constituent un espace de diffusion des bonnes pratiques de l'agriculture familiale.

Leçons apprises

L'émergence d'exploitations agricoles familiales durables a permis aux producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, de diversifier leurs productions, d'augmenter leurs rendements et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques. Les aménagements productifs structurants ont accru la gestion rationnelle de l'eau et la fertilité des sols, et ainsi la résilience des exploitations familiales⁸.

Les pistes rurales facilitant la circulation dans les pôles sont réhabilitées ou construites ce qui a permis de désenclaver les zones (basins) de production et de faciliter l'accès aux centres de collecte satellite et aux marchés de demi-gros. Les acteurs ruraux (secteur privé et public) utilisent et tirent profit des infrastructures économiques gérées durablement. Les femmes sont organisées et tiennent le lead pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

4.1.4. PROJET DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES EN EAU (PROMOVARE)

Contexte

Le Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau (PROMOVARE) a obtenu son premier décaissement le 28 janvier 2014. Le coût du projet est de 23,4 millions d'USD. Sa première phase a été exécutée sur une période de cinq ans soit 2014 à 2018. Il a fait l'objet d'une évaluation. Le projet intervient dans dix (10) communes de cinq régions du Niger (Agadez, Dosso, Maradi, Tillabéry et Tahoua). Il s'est focalisé sur les principales réalisations suivantes : i) la construction d'un mini — barrage, de seuils d'épandage et de périmètres irrigués permettant la mise en valeur d'une superficie de 1023 ha; ii) la protection des bassins versants ; iii) l'aménagement de parcs de vaccination, de périmètres pastoraux et de couloirs d'abreuvement ; iv) la construction d'infrastructures socio-économiques et ; v) le renforcement des capacités des producteurs pour l'adoption des techniques et des pratiques résilientes.

L'objectif du projet

L'objectif général du projet est d'améliorer la résilience des populations et des systèmes de production à la variabilité et aux changements climatiques. L'objectif sectoriel du projet est d'améliorer la résilience des populations dans les collectivités communales ciblées par la maîtrise de l'eau pour les activités agro-pastorales. Les communes et les populations bénéficiaires sont les maîtres d'ouvrage du projet car elles initient tous les sous-projets qui sont financés par le projet. Le projet intervient dans cinq (5) régions à savoir : Agadez, Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéry. Ses actions profitent directement aux populations des dix communes estimées à 708 600 personnes dont près de 50,6% de femmes. Les principaux bénéficiaires sont les associations de producteurs, les collectivités locales, les services techniques, les ONG, et les PME. Les collectivités locales et les opérateurs privés tirent également des avantages des infrastructures de base et de la relance des activités économiques.

De façon spécifique, le PROMOVARE vise à : i) augmenter et intensifier les cultures irriguées et de décrue en valorisant les ressources en eau ; ii) promouvoir le développement des nouvelles techniques d'irrigation permettant une meilleure adaptation aux changements climatiques et ; iii) mettre en œuvre une série d'actions permettant d'améliorer les

⁸ Idem. p. 25

conditions de vie des populations bénéficiaires (associations de producteurs, collectivités locales, services techniques, ONG, et PME) et un meilleur suivi des ressources en eau.

Actions et activités d'adaptation

Pour la mobilisation des ressources en eau: i) réalisation des ouvrages hydrauliques (construction d'un (1) mini – barrage, seuils d'épandage); ii) traitement des bassins versants (aménagement d'ouvrages antiérosifs, traitement de berges en pierres sèches, construction de seuils en gabions de protection et plantations d'arbres); iii) aménagements pastoraux (aménagement de périmètres pastoraux, de parcs de vaccination, de puits pastoraux et de couloir d'abreuvement); iv) suivi des ressources en eau (implantation de piézomètres avec échelle, modélisation des ressources en eau des sites d'irrigation).

Pour le développement de l'irrigation: i) aménagement hydro-agricole (aménagement en maîtrise totale de 200 ha en aval du mini-barrage et 300 ha en décrue); ii) appui à la petite irrigation (aménagement et équipement de périmètres irrigués; fonçage de puits maraichers et réhabilitation / réalisation de forages, pose de réseau californien, fourniture de kits d'irrigation goutte à goutte, de motopompes et 3 électropompes).

Pour les mesures d'accompagnement: i) renforcement des capacités des communautés (mise en place de comités de gestion des ouvrages, groupements des producteurs et encadrement de producteurs pour l'utilisation des techniques et des semences résilientes ainsi qu'une gestion durable de l'eau et des sols ; ii) réalisation des infrastructures de désenclavement et de stockage ; iii) construction et ou réhabilitation de pistes rurales, construction de banques céréalières, de boutiques d'intrants agricoles et zootechniques et magasins de stockage ; iv) appui à la recherche accompagnement (étude et suivi de l'ensablement et de l'envasement des barrages et retenues d'eau, établissement des normes de résilience standardisées pour les ouvrages de mobilisation et des canaux d'irrigation, recherche sur les conditions et les unités de stockage et de conservation des produits agricoles ainsi que la diffusion des semences améliorées ; v) mesures environnementales (renforcement des capacités des acteurs, mise en œuvre des mesures d'atténuation, surveillance environnementale et suivi environnemental).

Forces

Au niveau conceptuel le cadre logique du projet est bien axé sur les résultats. La hiérarchie des objectifs et des résultats permet de rendre compte de la pertinence du projet. Le PROMOVARE a été classé dans la catégorie 2 en mars 2011. Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été donc préparé en novembre 2011 pour répondre aux exigences environnementales du Niger et de la Banque. Le PGES a été élaboré pour permettre au projet de se réaliser dans le respect des obligations environnementales et sociales nationales. Il représente les principaux impacts positifs et négatifs appréhendés du projet ainsi que les mesures à prendre pour y faire face. Les principaux impacts positifs sur l'environnement sont la recharge des nappes phréatiques par les seuils, l'amélioration de la couverture végétale des bassins versants traités, la stabilisation des sols et l'augmentation de la production primaire et de la biodiversité.

Le PROMOVARE est un projet qui vise à accroître les capacités d'adaptation des populations aux changements climatiques à travers des actions telles que la mobilisation des ressources en eaux pour l'irrigation ainsi que la vulgarisation des semences résilientes et des techniques d'irrigation améliorées. Le projet est en ligne avec les axes prioritaires dégagés par le PANA (2006). Les activités de reboisement prévues contribuent, même si de manière très localisée,

à l'augmentation de la capacité de séquestration du carbone. Les émissions de carbone des activités d'irrigation seront minimisées par l'adoption sur les périmètres des techniques agricoles conservatrices de l'environnement.

Il est prévu la création d'environ 5000 emplois directs et 25 000 emplois indirects. Les actions d'adaptation et de renforcement de la résilience climatique des groupes cibles vulnérables, auront des impacts sociaux positifs majeurs : i) diminution de l'exode rural et de la tendance au vieillissement de la population agricole et pastorale ; ii) diminution de l'incidence de la pauvreté ; iii) amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; iv) renforcement du savoir-faire technologique, organisationnel et de gestion des populations pauvres et vulnérables et; vi) amélioration induite des conditions de vie des populations.

Faiblesses

Malgré les impacts positifs attendus ou obtenus, le projet est porteur d'enjeux environnementaux et sociaux négatifs. Il générera des impacts négatifs sur les éléments de l'environnement physique, biologique et humain qui sont notamment le sol, l'air, les ressources en eau, la végétation, la faune, la santé et la sécurité, le foncier et les activités agricoles. De plus le projet a connu beaucoup de problèmes à son démarrage à cause des problèmes interministériels, très vite érigés en problèmes interpersonnels.

Leçons apprises

PROMOVARE a mis un accent particulier sur le renforcement des capacités des femmes et des jeunes, leur permettant de participer aux activités au même titre que les hommes ce qui a renforcé leur niveau d'organisation. Les actions spécifiques pour les femmes sont les puits maraichers (50%), les terres aménagées (33%), les magasins de stockage (33%), la vulgarisation agricole (50%), l'encadrement des groupements (50%), les travaux de conservation des eaux et du sol (50%) et la plantation d'arbres (50%). La participation des femmes dans les comités de gestion des ouvrages et dans les groupements leur permet d'être mieux à même de gérer les techniques d'aménagement des sols en CES/DRS, d'entretenir les infrastructures rurales, d'acquérir les intrants et de commercialiser les produits. Au niveau du foncier, le projet a contribué à la sécurité foncière des femmes sur les terres agricoles par ses actions d'appui à la mise en place des structures de gestion du foncier rural (COFOB).

Durabilité

La durabilité de tout projet repose avant tout sur la forte implication des acteurs concernés dont les ministères de tutelle, les démembrements de l'Etat, la société civile, le secteur privé et les bénéficiaires dans toutes les étapes de conception, de mise en œuvre et de gestion après projet. PROMOVARE a adopté une stratégie de promotion de la durabilité à travers la participation des directions centrales et régionales, des organisations communautaires, des bénéficiaires, des ONG et du secteur privé.

La durabilité est également conditionnée par une mise en œuvre adéquate des mesures de pérennisation mises de l'avant par le projet: i) le mécanisme institutionnel d'appui-accompagnement des bénéficiaires par les services techniques et les ONG; ii) un renforcement de capacités techniques, organisationnelles et de gestion des organisations de bénéficiaires, avant et pendant les réalisations des actions ; iii) la formation des auxiliaires

villageois d'aménagement pour le suivi des entretiens des aménagements réalisés ; iv) la vulgarisation des technologies simples; v) la vulgarisation des produits climatiques et des semences résilientes et ; vi) les revenus additionnels positifs issus de la mise en valeur des aménagements.

Toutefois et selon le rapport de revue à mi-parcours de juin 2017, il a été relevé que les conventions de financement dont la signature conditionne les interventions sur le terrain, bien que négociés, n'ont pas été signés avec les communes, qui actuellement ne sont pas impliquées dans le suivi des infrastructures encours de réalisation dans leur territoire. Or c'est aux communes que revient le rôle de maitre d'ouvrage. Une telle façon de faire ne favorise point la durabilité puisque les bénéficiaires ne s'identifient que très peu aux réalisations après le départ du projet

4.1.5. PROJET D'ACTIONS COMMUNAUTAIRES POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE (PAC/RC)

Contexte

Le Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique (PAC/RC), s'inscrit dans une logique selon laquelle le développement d'un pays dépend en large partie de sa capacité à mieux gérer les ressources naturelles de façon globale et durable et à mieux responsabiliser les acteurs. Il est donc important de renforcer les capacités des institutions nationales, les Collectivités territoriales et les communautés pour une approche plus holistique intégrant la prise en compte effective du changement climatique dans les stratégies, les programmes, les projets et autres actions de développement.

Les Collectivités territoriales, dont les compétences sont élargies pour prendre en charge les questions de planification du développement local, de gestion des ressources naturelles, de l'agriculture et de l'élevage, des problèmes fonciers et les services sociaux sont des instances pertinentes qui, lorsque responsabilisées pourront valablement aider à mieux comprendre et à mieux agir sur la problématique de la résilience. Elles ont, en effet, des avantages comparatifs importants en termes de connaissance des contraintes climatiques locales et de réponses appropriées. Le PAC/RC a vu donc le jour partant de cette réalité.

Objectifs du PAC/RC

L'objectif de développement du PAC/RC est d'améliorer la protection des populations et des systèmes de production contre la modification et la variabilité du climat dans les communes. Cet objectif est atteint par le biais des trois composantes distinctes et complémentaires, à savoir :

Composante 1 : Incorporer la résilience climatique dans les stratégies de développement aux niveaux national et local. Les activités de cette composante visent essentiellement à rendre les stratégies de développement social et économique plus attentives au changement climatique, à définir et à mettre en œuvre une stratégie de communication complète et un système effectif de gestion des connaissances.

Composante 2 : Intégrer des pratiques de résilience climatique dans les systèmes agro-sylvopastoraux et de mesures de protection sociale des populations. Cette composante assurera aux communes ciblées une assistance technique et de fonds pour le financement de travaux, de biens et de services visant à améliorer la protection des systèmes agro-sylvo-pastoraux et des populations locales contre la variabilité et la modification du climat.

Composante 3 : Assurer la coordination de toutes les activités du projet, y compris les activités de suivi et évaluation, et la coordination stratégique d'ensemble du PAC/RC.

Tandis que les activités de la Composante 1, bénéficient à l'ensemble des Nigériens (en vertu de l'impact de politiques qui ont intégré les enjeux climatiques et d'une plus grande prise de conscience générale des risques climatiques), le bénéficiaire direct de la Composante 2 est une population d'environ 2 millions de personnes (environ 13% de la population totale). Cela représente environ 310,000 ménages rattachés administrativement à 38 Collectivités communales (soit environ 14% de l'ensemble des collectivités communales nigériennes), éparpillées sur l'ensemble des 8 régions du pays.

Actions et activités d'adaptation

Pour la productivité agricole: i) amélioration de l'accès à l'eau et développement des systèmes d'irrigation; ii) vulgarisation de variété de semences résistantes à la sécheresse; iii) mise en place et /ou renforcement des banques d'intrants agricoles, vulgarisation des techniques d'amélioration de la fertilité des sols; iv) construction de petits ouvrages de captage des eaux; v) aménagement des bassins versants par des ouvrages antiérosifs, des micro-barrages, vi) l'amélioration du couvert végétal; vi) le traitement biologique des berges, les seuils d'épandage, etc., pour réduire le ruissellement et limiter l'érosion des terres agricoles.

Pour la gestion durable des forêts: i) mesures de protection des végétaux; ii) mesures de conservation des sols et de l'eau; iii) initiatives d'agroforesterie; iv) développement des filières de produits forestiers non ligneux; v) empoissonnement de mares et aquaculture; vi) promotion de l'apiculture; vii) protection et aménagement de la faune; viii) protection et aménagement des cuvettes; ix) protection/restauration et mise en valeur des zones humides; x) lutte contre les plantes envahissantes; xi) développement des aménagements forestiers communautaires; xii) gestion des feux de brousse et; xiii) promotion de mesures d'économie de bois.

Pour les zones de pâturage: i) appui à l'alimentation animale dans les zones pastorales et agro-pastorales; ii) appui à l'amélioration de la santé animale; iii) délimitation de couloirs de passage pour le bétail; iv) aménagement et sécurisation des systèmes pastoraux visant à permettre l'accès des troupeaux à l'eau; v) amélioration des productions animales (embouche, production laitières, cuirs et peaux, aviculture).

Forces

Au niveau conceptuel le cadre logique du projet est bien axé sur les résultats. La hiérarchie des objectifs et des résultats permet de rendre compte de la pertinence du projet. Le PACRC est un projet d'envergure nationale qui est doté de moyens conséquents. Il jouit donc d'une capacité à impacts positifs pour le pays. Le projet a préparé un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), qui définit les principes, les règles, les lignes directrices et les procédures pour évaluer l'impact environnemental et social du projet. Ce cadre décrit et propose des mesures et des plans visant à réduire, atténuer et/ou enlever les impacts négatifs et accroître les impacts positifs.

Le renforcement des capacités et les actions réalisées, ont favorisé une plus grande compréhension par les autorités communales de la nécessité de la prise en compte des changements climatiques dans les PDC. Les PDC acclimatés sont apparus comme une condition pour les interventions des partenaires techniques et financiers. La participation des populations dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation, à travers les projets de l'Etat et des Opérations des ONG/Associations de développement, notamment l'adoption des semences améliorées et l'observance des conseils en matière des cycles des cultures pluviales, ont fortement contribué à leur prise de conscience quant aux actions à entreprendre pour la résilience.

Faiblesses

Comme dans la plupart des projets et programme, la faible capacité des communes d'intervention est apparue de façon récurrente comme une faiblesse caractéristique. L'acclimatation des PDC a plutôt été l'œuvre des prestataires et dans bien de cas la commune devant jouer le rôle de maître d'ouvrage, n'a pas été suffisamment impliquée dans le processus tel qu'il ressort du rapport d'évaluation des PDC acclimatés. Selon ce rapport, « l'aspect planification des mesures d'adaptation a été plus l'œuvre des prestataires de service chargés de l'élaboration des PDC acclimatés, que des Services techniques déconcentrés (STD) et des populations locales, ce qui peut compromettre l'internalisation » (p.15). Une autre faiblesse est une implication insuffisante des prestataires de service dans le suivi des actions entreprises et le manque de plan de communication et de plaidoyer. Toutes ces faiblesses ont eu tendance à compromettre l'appropriation des PDC par tous les acteurs. Il faut reconnaitre, que l'approche actuelle du PACRC ne permet pas aux ménages pauvres et vulnérables ne disposant pas d'une force de travail viable, de tirer pleinement profit des avantages économiques du projet. Un autre élément de faiblesse est lié à l'insécurité dans certaines zones du PACRC, ce qui a contrarié l'atteinte de certains objectifs essentiels du projet.

Durabilité

Pour garantir la durabilité, le PACRC souligne l'importance d'arrangements institutionnels au niveau local (rôle des conseils communaux, création/renforcement de commissions locales inclusives pour la protection sociale, l'intégration de la protection sociale et des filets de sécurité dans la planification du développement local, l'intégration des catégories socialement marginalisée dans les efforts locaux de croissance, etc.).

La durabilité globale du projet peut être appréciée par une bonne mise en œuvre des activités proposées et une réelle implication des acteurs concernés. Le Gouvernement pour sa part, s'est déjà engagé dans la poursuite de ses principales stratégies, y compris la décentralisation et la déconcentration en tant que processus irréversible et le renforcement des institutions concernées. Au niveau national, les activités essentielles d'exécution et de suivi et évaluation sont conduites par des agences nationales identifiées en fonction de leurs capacités institutionnelles et techniques et de leurs avantages comparatifs. Au niveau du projet, des mesures adéquates visant à renforcer les capacités des acteurs locaux (y compris les élus locaux, les organisations rurales et le secteur privé) sont des gages qui soutiennent

la durabilité. Enfin, au niveau local, les interventions du projet qui bénéficient directement aux communautés, renforcent leur résilience aux changements climatiques et améliorent la productivité peuvent être durables. En fin, la stratégie de communication élaborée par le programme, illustre les actions de sensibilisation, les informations et les formations spécialisées à l'intention de différentes audiences bien ciblées.

Leçons apprises

Les projets et programmes jouissant de ressources importantes et qui sont étalés dans le temps et dans l'espace présentent de capacités à impacter les conditions de vie des populations et accroître leur capacité d'adaptation. Environ 30% des ménages de la zone du projet sont touchés dès la deuxième année et une progression de 10% chaque année. Les revenus agricoles et ceux liés aux productions animales vont connaître un croit de 15%, avec une progression annuelle de 5% (sur une période de 10 ans) ⁹. De plus, on estime que les revenus hors agriculture et élevage connaîtront un croît de 3% chez l'ensemble des ménages de la zone du projet grâce aux actions du projet. Par ailleurs une progression de 3% de ces revenus peut être ciblée chaque année.

Donc le projet a un impact global positif sur le développement durable au Niger. En effet, d'une part, il intègre une forte dimension de participation politique, institutionnelle et communautaire et des activités de renforcement des capacités. D'autre part, il appuie des initiatives actuelles ayant des impacts positifs cumulés. Le PACRC met un fort accent sur la dissémination de technologies et de techniques à valeur ajoutée. Les effets/impacts environnementaux et sociaux du projet sont surtout liés à la mise en œuvre de la composante 2, qui est conçue de manière à appuyer une variété activités à petite échelle, telles que la gestion de terres agricoles, la construction/réhabilitation d'infrastructures socio-économiques dans des zones rurales très pauvres. De telles activités centrées sur les préoccupations des populations sont porteuses de durabilité.

4.1.6. PROJET D'APPUI A L'AGRICULTURE SENSIBLE AUX RISQUES CLIMATIQUES (PASEC)

Contexte

Le désert représente plus des 2/3 de la superficie du Niger ce qui rend le pays extrêmement vulnérable aux chocs climatiques. Sur le plan économique, il existe une forte corrélation¹⁰ entre les variations du produit intérieur brut (PIB) et la situation météorologique, ce qui témoigne de l'extrême fragilité de l'économie et notamment du secteur agricole. La sécheresse, en grande partie responsable de cette fragilité, présente des conséquences sociales très dommageables aux communautés souvent contraintes à partir et incapables de faire face à la pénurie alimentaire. La malnutrition est indexée comme la cause de plus du tiers (1/3) de la mortalité infantile dans le pays et reste élevée en raison de tout un ensemble de facteurs sanitaires, hygiéniques et comportementaux, exacerbés par des pénuries alimentaires.

Dans ce contexte, le changement et les variations climatiques sont donc susceptibles d'aggraver la situation de la sécurité alimentaire du pays. Les activités agricoles, forestières et pastorales sont gravement secouées et contrariées. C'est pourquoi, le Niger a défini des

⁹ PAD PACRC, 25 novembre p. 28

¹⁰ Indicateurs du développement dans le monde 2015 cité par ProDoc PASEC p.14

options d'adaptation considérées comme la priorité (PANA, 2006). Ce sont celles qui permettent d'obtenir des avantages connexes plus importants en ce qui concerne l'atténuation des effets du changement climatique, en particulier les bonnes pratiques qui permettront à la fois de séquestrer le carbone et de réduire les émissions de GES. La stratégie en matière de changement climatique est fondée sur la vision d'une agriculture intelligente face au climat (AIC) et de l'accès à des services énergétiques modernes pour tous d'ici 2030. Le PASEC prend sa légitimité politique de cette vision et se propose d'accompagner le Niger à sa réalisation.

La zone d'intervention du projet couvre les régions de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder. Les activités du projet sont concentrées dans 60 communes situées dans la zone bioclimatique se trouvant entre 400 mm et 600 mm et reconnues pour leur forte vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, mais présentant d'énormes potentialités d'accroissement de la productivité agricole. Ces communes couvrent une superficie de 54 810 km² (4 % du territoire) et abritent 3,9 millions d'habitants (23 % de la population totale) répartis au sein de 529 789 ménages (dont 86 % de ruraux).

Objectif du PASEC

Les objectifs de développement du projet sont d'accroître l'adaptation aux risques de sécheresse et d'améliorer la productivité agricole au niveau des communautés ciblées. Le projet aide aussi à améliorer les capacités du Gouvernement à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence éligible.

Pour atteindre cet objectif, le PASEC met l'accent sur les activités qui permettent : i) d'accroître le recours aux pratiques agricoles intégrées, y compris les systèmes agro-sylvo-pastoraux, et l'utilisation de l'information pour réduire les risques climatiques et améliorer la sécurité alimentaire; ii) d'améliorer le taux d'utilisation des semences résistantes à la sécheresse; iii) d'augmenter le nombre d'agriculteurs ayant recours à l'irrigation; iv) de renforcer l'intégration de l'agriculture et de l'élevage grâce à une meilleure gestion des résidus de cultures et du fumier; v) promouvoir la remise en état des terres agropastorales dégradées et ; vi) protéger les sols agricoles et les bassins versants contre l'érosion et de préserver le potentiel de l'irrigation. Dans le même temps, le projet œuvre à améliorer la capacité des administrations locales, des organisations de producteurs, des systèmes d'information nationaux, les fournisseurs de services de conseil rural et agricole et des institutions financières à fournir des biens et services pour répondre aux besoins des communautés et des agriculteurs.

Le projet s'articule autour de quatre composantes : i) investissements pour la mise à l'échelle des pratiques d'agriculture intelligente face au climat ; ii) renforcement des capacités et amélioration de la prestation de services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat ; iii) mécanisme de réaction rapide face à l'urgence et ; iv) Gestion et coordination du projet.

L'objectif de la composante 1, est de mettre en œuvre des ensembles intégrés de pratiques qui contribuent au triple gain de l'AIC, à grande échelle, en investissant tant au niveau communal que privé. Dans chaque commune, un Plan communal intégré d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat (PIIAIC) a été élaboré, en s'inspirant du PDC. Le PIIAIC intègre les investissements des communes, les groupes d'agriculteurs et les entrepreneurs dans divers domaines tels l'irrigation, la fourniture d'intrants, l'infrastructure de commercialisation. Le but étant de : i) augmenter la productivité et la production agrosylvo-pastorale ; ii) renforcer la résilience des systèmes de production face au changement climatique et à d'autres risques agricoles ; iii) réduire les émissions de GES par unité de

produit et ; iv) faciliter l'accès des producteurs aux infrastructures de marché et leur insertion dans les chaînes de valeurs commerciales.

Les Plans intégrés d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat (PIIAIC) déterminent les thèmes prioritaires et les zones d'intervention compte tenu des besoins et des ressources recensés au niveau local. Les plans veillent à ce qu'un *niveau critique* d'investissement soit atteint pour avoir un impact considérable. Des ONG seront recrutées dans chaque région pour aider les communes à préparer leur Plan intégré d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat. Cela se fera à travers une approche ascendante et participative permettant l'identification des besoins et des investissements de programmation de l'AIC au niveau de la commune.

Actions et activités d'adaptation

Dans le domaine de la gestion des sols et de l'eau : i) digues et aménagements de koris ; ii) dragage de voies d'eau; iii) aménagement d'étangs; iv) barrières de pierres en demi-lunes, zaïs, fixation de dunes, déversoirs aménagement de pépinières, reboisement ; v) mobilisation des ressources en eau et ouvrages hydrauliques ; vi) promotion des sources alternatives d'énergie (biogaz, solaire, etc.); vii) agriculture de conservation (agroforesterie, brise-vent, clôtures production de compost (gestion des ordures ménagères ; viii) appui à la constitution de stocks de céréales pour les situations d'urgence.

Dans le domaine de l'irrigation à petite et moyenne échelle : i) aménagement de nouveaux systèmes d'irrigation à petite échelle ; ii) remise en état de systèmes d'irrigation à petite échelle ; iii) remise en état de systèmes d'irrigation à moyenne échelle promotion des technologies favorisant les économies d'eau et d'énergie pour l'élévation d'eau ; iv) promotion des technologies favorisant les économies d'eau énergie pour la distribution d'eau ; v) interventions qui renforcent la protection des systèmes d'irrigation et augmentent les disponibilités d'eau; vi) petits barrages de terre pour la mobilisation de l'eau ;vii) préservation ou réalisation de fossés pour la protection des sites irrigués et des zones de production contre les inondations; viii) protection contre l'érosion hydrique et éolienne.

Dans le domaine de l'intégration de l'élevage: i) matériel et stock initial pour l'engraissement des petits ruminants et des bovins; ii) hachage des résidus de récolte, matériel de stockage, et installations; iii) infrastructures pour la vaccination et appui aux services pastoraux; iv) élimination et restauration des pâturages communaux; v) puits de forage; vi) boutiques d'aliments de bétail.

Pour l'accès aux marchés: i) routes rurales; ii) aménagement des infrastructures de marché; iii) aménagement des infrastructures de stockage (banques alimentaires et fourragères); iv) appui aux boutiques villageoises et communales d'intrants.

Dans le domaine de l'agroforesterie et gestion des ressources naturelles : i) régénération naturelle gérée par les agriculteurs (RNGA) ; ii) brise-vent, haies, défrichage, haies vives ; iii) appui à la gestion des forêts classées et à l'éco-agriculture au Sahel ; iv) promotion de produits forestiers non ligneux ; v) création de parcs agro-forestiers ; vi) pépinière villageoise ou individuelle ; vii) promotion des énergies domestiques alternatives/réduction de l'utilisation du bois comme source d'énergie.

Forces

Le Projet d'appui à l'agriculture sensible aux risques climatiques (PASEC) cadre bien avec les Politiques et Stratégies en matière de climat, d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles. Au niveau conceptuel, le cadre logique du projet est bien axé sur les résultats. La hiérarchie des objectifs et des résultats permet de rendre compte de la

pertinence du projet. Le concept d'agriculture intelligente face au climat (AIC) (ProDoc p.17) et son opérationnalisation sur le terrain est certes une innovation exprimant une force pour le PASEC. L'AIC contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle intègre les trois dimensions du développement durable (économique, social et environnemental) en s'attaquant à la fois aux défis de la sécurité alimentaire et du changement climatique. Elle repose sur trois piliers principaux : i) l'augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles ; ii) l'adaptation et le renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique ; et iii) la réduction et/ou l'élimination des émissions de gaz à effet de serre. L'approche de l'AIC est destinée à identifier et réaliser le développement agricole durable dans le contexte clairement défini du changement climatique. Cette approche vise également à renforcer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, en particulier des petits exploitants, en améliorant la gestion et l'utilisation des ressources naturelles et l'adoption de méthodes et de technologies appropriées pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. La démarche AIC cherche vise donc à mettre en place les moyens stratégiques, techniques et financiers nécessaires pour intégrer les considérations relatives au changement climatique dans le secteur de l'agriculture et pour jeter les bases pour assurer le développement durable du secteur agricole dans des contextes qui évoluent. L'AIC vise un « triple-gain ». Il s'agit d'une approche qui exige des évaluations spécifiques au site pour identifier les bonnes technologies et pratiques intégrées de production agricole et qui pourrait donner lieu aux trois gains que sont l'augmentation de la productivité, le renforcement de la résilience et la réduction des émissions.

Le PASEC a élaboré un cadre de gestion environnemental et social (CGES) qui constitue la base de la préparation environnementale et sociale requise pour les investissements dans les sous-projets. Le CGES décrit un processus d'examen environnemental et social pour l'instruction des sous-projets futurs afin de veiller à ce qu'ils soient écologiquement et socialement, rationnels, réalisables de manière durable, et conformes aux politiques et lignes directrices opérationnelles du Niger et de la Banque mondiale en matière de sauvegarde.

Faiblesses

Le projet a été classé dans la Catégorie 2 principalement en raison : i) du niveau des risques sociaux et des impacts prévus dans cette opération à la suite de la mise en œuvre des activités envisagées dans la composante 1 et ; ii) de la nature des risques et impacts spécifiques au site du projet qui sont attendus. Bien qu'on ne prévoit pas de déplacement physique de populations du fait du projet, certaines des sous-activités envisagées dans le cadre de la composante 1 pourraient nécessiter d'acquérir des terrains ou de restreindre l'accès à des ressources naturelles productives, et/ou de causer une perte de revenus et de moyens de subsistance qui, si des mesures de précaution appropriées ne sont prises à temps pourraient éventuellement entraîner une réinstallation involontaire des personnes affectées par le projet (PAP). Les impacts et les risques environnementaux et sociaux des activités du projet devraient être jugés modérés à faibles, spécifiques aux sites pour la plupart, et facilement gérables à un niveau acceptable, comme c'est généralement le cas pour les projets de catégorie 2¹¹.

Leçons apprises

¹¹ ProDoc PASEC p.44

Vu la couverture territoriale du PASEC, les montants conséquents alloués et l'approche de l'AIC, les activités du PASEC devraient générer d'énormes avantages socioéconomiques et environnementaux au profit de centaines de milliers de bénéficiaires nigériens. Le PASEC a introduit une démarche assez innovante qui intègre la production, la résilience et la réduction et/ou l'élimination des émissions de gaz à effet de serre. L'approche a été largement expliquée et pratiquée sur le terrain. Il s'agit certes d'une démarche récente dont les avantages pourront permettre de faire face aux défis environnementaux, aux préoccupations du changement climatique et aux questions de productivités d'une agriculture de plus en plus extensive et peu rentable. L'approche mérite une attention bien particulière vue sa pertinence et sa capacité de réponses aux problématiques de développement durable, holistique et inclusif.

Durabilité

Selon le PASEC, la durabilité du projet repose sur un certain nombre de considérations essentielles. D'abord, le Gouvernement du Niger a bien appuyé la démarche du PASEC et est résolument déterminé à poursuivre ses stratégies sectorielles clés, y compris l'Initiative 3N, et à faire progresser le programme d'AIC. Il faut rappeler que le Niger est membre fondateur de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face au climat. Ensuite le projet a pris des initiatives de durabilité à travers certaines actions visant la pérennité ; i) contribuer à accroître la compétitivité dans le secteur agricole en améliorant la productivité et la résilience grâce à l'accès à des technologies agricoles améliorées; ii) apporter un soutien durable pour l'accès des agriculteurs à des informations agro-météorologiques et aux meilleures pratiques pour la prise de décision et; iii) soutenir l'accès des agriculteurs aux financements ruraux en établissant un mécanisme correspondant de financement de contrepartie en appui aux paquets d'activités d'AIC à travers l'ouverture d'une ligne de crédit auprès de certaines IMF en appui aux prêts agricoles ; iii) fournir des investissements, à travers les sous-projets intégrés communaux, pour développer les infrastructures publiques de base qui conduiront à la réalisation du triple gain de l'AIC; iv) offrir des moyens d'action aux acteurs locaux à travers des formations et des activités de renforcement des capacités bien adaptées à leurs besoins spécifiques.

4.1.7. PROGRAMME D'ACTIONS COMMUNAUTAIRES (PAC3).

Contexte

Le PAC3 fait suite à deux précédents projets de même nom Programme d'actions communautaires (PAC). Le PAC1 (2003- 2007) a concerné 20% des 266 communes, et le PAC2 (2008 à 2012) a étendu la zone d'intervention à cent six (106) communes. Les leçons apprises et les recommandations des PAC 1 et PAC2, ont permis de concevoir et de mettre en œuvre le PAC3 pour intervenir dans les 266 Collectivités Territoriales du Niger pour la composante renforcement des capacités et 125 communes pour la composante fonds d'investissement local. La durée initiale du projet était de quatre (4 ans). Il est financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), l'Etat du Niger et les bénéficiaires directs, pour un montant global 49,518 millions de dollars. Un financement additionnel d'un montant de 20,800 millions de dollars étalé sur deux années (2018 2019) est intervenu en 2017 avec pour objectif d'amplifier et de mettre à l'échelle les importants résultats enregistrés.

Le PAC3 comporte deux composantes techniques (A) renforcement des capacités et (B) Fonds d'Investissement Local), une composante de coordination, gestion administrative et fiduciaire, communication et suivi-évaluation. La composante (C) est consacrée à l'intervention rapide en cas de crise ou situation d'urgence éligible. Toutes les Collectivités Territoriales sont éligibles aux activités de renforcement de capacités prévues par la Composante A et Cent vingt-cinq (125) communes soit 47%, bénéficient des appuis de la composante B. Le programme comprend, outre sa coordination nationale basée à Niamey, huit (8) coordinations régionales.

Objectifs du PAC3

L'objectif global environnemental est de promouvoir la gestion durable des terres et des ressources naturelles et des investissements productifs au niveau des Communes dans des zones ciblées du Niger. L'objectif de développement du projet est de renforcer les capacités de planification et de mise en œuvre du développement local du pays - y compris la capacité de répondre rapidement et efficacement aux situations de crises ou d'urgence- et d'améliorer l'accès des populations ciblées aux services socio-économiques de base.

Les objectifs de développement du PAC3 consistent à renforcer les capacités de mise en œuvre et de planification du développement local, y compris la capacité de répondre rapidement et efficacement à une crise ou une urgence admissible, et à soutenir la population cible dans l'amélioration de la productivité agricole et la diversification des produits agricoles à haute valeur nutritive.

Le Projet intervient dans les 266 Collectivités territoriales du Niger, à savoir les 164 Communes urbaines et rurales qui ont déjà bénéficié des activités des phases précédentes du PAC et les 91 Communes restantes, ainsi que 7 Conseils régionaux et 4 Conseils de villes issus des élections de décembre 2010. Plus particulièrement. L'ensemble des Communes, y compris les conseils de ville et les conseils Régionaux sélectionnés, bénéficient de toutes les initiatives relatives à la Gouvernance et au renforcement des capacités institutionnelles

Le nombre total de bénéficiaires directs des investissements du PAC3 (en excluant les initiatives d'appui institutionnel et de renforcement des capacités) peut être estimé à environ 3 millions de personnes (à savoir entre 500.000 et 650.000 ménages de petits producteurs ruraux), y compris des ménages chroniquement pauvres vivant dans des zones désavantagées et marginales.

La première phase fut achevée en 2007, la deuxième phase en 2012 et la troisième dont la date de clôture est initialement prévue le 22 décembre 2017, a bénéficié d'une extension de deux ans (2018-2019) dans le cadre d'un financement additionnel afin de consolider et de mettre à l'échelle les résultats importants enregistrés par le programme et préparer dans la même lancée un nouveau programme.

Les réalisations physiques globales du PAC3 toutes composantes confondues depuis le démarrage du Programme en 2014 au 31 Décembre 2019 se chiffrent à 1 759 activités sur 2 145 prévues soit un taux de réalisation physique global de 82%.

Actions et activités d'adaptation

Au titre de la sous-composante A1 (renforcer les capacités des Communes et des communautés et améliorer la gouvernance locale). Les activités visent à créer et/ou consolider la gouvernance des institutions locales dans les domaines suivants: i) participation de toutes les parties prenantes locales dans la planification et la mise en œuvre d'activités de développement local; ii) redevabilité sociale permettant, d'une part, aux autorités communales de gérer les affaires des collectivités d'une manière inclusive et transparente et de mieux rendre compte de leurs activités aux citoyens et, d'autre part, aux citoyens d'avoir accès à l'information et mieux participer aux processus décisionnels; iii) équité au sein des communautés entre différentes catégories sociales, en général, et entre hommes et femmes, en particulier (en garantissant, un quota de microprojets visant les femmes); iv) modernisation et efficacité des services publics au niveau des Communes et des administrations déconcentrées et; v) utilisation durable des ressources naturelles et de la conservation de la biodiversité.

Au titre de la sous-composante A2 (promouvoir l'intercommunalité). Les principales activités de cette sous-composante du projet seront, entre autres, les suivantes: i) tenue de consultations nationales et locales au sujet des aspects juridiques, administratifs et financiers de l'intercommunalité, y compris la coopération pour une gestion durable des ressources naturelles intercommunales et; ii) préparation — en collaboration avec les services régionaux concernés - d'un guide de l'intercommunalité à l'intention des collectivités territoriales. Ces activités seront définies et mises en œuvre ensemble avec d'autres partenaires au développement.

Au titre de la sous-composante A3 (renforcer les capacités des Collectivités régionales: i) conduire une étude diagnostique de toutes les Régions et de leurs organes pour évaluer leurs capacités institutionnelles, techniques, administratives et financières pour assurer leurs compétences en matière de développement local; ii) organiser un atelier national pour présenter les résultats et les recommandations de l'étude diagnostique; iii) contribuer aux efforts actuels du MP/AT/DC pour la définition d'un canevas de schéma directeur du développement des régions, harmonisé à la fois avec le PDES et les PDC, assorti d'un manuel de suivi-évaluation, incorporant une approche paysage et une dimension relative au changement climatique et; iv) apporter un appui institutionnel au renforcement des capacités institutionnelles de quelques Collectivités régionales sélectionnées.

Au titre de la composante A4 (renforcer les capacités de l'ANFICT, des ministères sectoriels et des acteurs non gouvernementaux) : i) poursuivre les activités visant à renforcer les capacités institutionnelles de l'ANFICT ; ii) gérer les fonds devant être alloués aux Communes pour financer leurs investissements et ; iii) fournir un appui aux initiatives en cours pour renforcer les capacités des fonctionnaires, des représentants des ministères sectoriels et d'autres organismes chargés d'assurer une assistance technique aux Communes et aux Régions, dans les domaines de la planification, de la mise en œuvre et du suivi du développement local, et des principes fondamentaux de la décentralisation et de la déconcentration (y compris le maintien et/ou le renforcement du « savoir-faire en matière d'émissions de carbone » au niveau institutionnel, et le renforcement des capacités d'adaptation pour réduire le risque posé par les changements climatiques et améliorer les mesures prises pour y faire face).

Au titre de la sous-composante B1 (réaliser des investissements ciblés des Plans de Développement des Communes (PDC). Un appui est fourni à la mise en œuvre des PDC et des PIA des Communes individuelles. Les allocations sont déterminées sur la base des critères de démographie, de l'ampleur de la dégradation environnementale un paramètre additionnel relatif au changement et la variabilité du climat.

Forces

Le cadre logique du PAC3 est l'un des plus élaborés des programmes et projets étudiés. Il est bien axé sur les résultats. Il décrit assez bien la logique d'intervention du Projet tout en décrivant l'utilisation des ressources, la réalisation des activités, la livraison des produits aux bénéficiaires, les changements observés suite à l'utilisation des produits, etc.). La chaine de résultats rend compte des différents niveaux des résultats atteints à court, moyen et long terme, décrivant les produits, effets et impacts. Le cadre de mesure des indicateurs d'exécution rend compte du niveau d'exécution en termes physique, financier, calendaire et temporel. Le cadre de référence pour la mesure des indicateurs de résultats rend compte du niveau d'atteinte des résultats. En fin un canevas de plan de travail et de budget annuel en tant qu'outil de planification des activités à réaliser au cours d'un exercice budgétaire en terme physique, financier, calendaire est présenté.

Une force majeure du PAC3 concerne les probants résultats obtenus à travers <u>l'initiative bio</u> <u>carbone</u>. Cette initiative est mise en œuvre au Niger depuis le PAC1 à travers 26 sites répartis dans six (6) des huit (8) régions en tant que réponse aux multiples défis liés à la dégradation continue du sol et des écosystèmes, aux changements climatiques, aux émissions de Gaz à Effets de Serre (GES). C'est, le premier projet initié au Niger dans le cadre du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)¹².

Faiblesses

La faible capacité des communes appuyées, est reconnue comme une faiblesse et dans bien de cas, les prestataires conçoivent et exécutent sans impliquer le maître d'ouvrage qu'est la commune. Les PDC en tant que document de référence de l'intervention des bailleurs et outil de plaidoyer est souvent mal connu par les conseillers et les agents communaux. Le plus souvent le PDC se retrouve dans le tiroir du maire.

Une autre faiblesse concerne l'attentisme des populations trop souvent incitées à s'organiser autour de quelques intérêts communautaires qui les motivent très peu. Elles font semblant de participer mais se désengagent aussitôt que le projet se retire.

Les documents du PAC3 par contre, estiment que l'utilisation des intrants et la construction d'infrastructure ont contribué à une diminution du bilan de carbone de l'ordre de 1901 tCO2-eq/an pour cette période de 20 ans. On admet que l'utilisation des engrais azotés dans le cadre du PAC3 a permis d'émettre 14 798 tCO2-eq pendant les 20 ans¹³.

Leçons apprises

Selon le Rapport d'évaluation Bilan carbone (p.8) du PAC3, la situation globale sans projet est une source d'émission de GES, mais présente un faible taux de séquestration dû principalement aux cultures annuelles. Sans projet, la dégradation des forêts serait une source de GES à hauteur de 11 409 291 de tCO2-eq en 20 ans.

La mise en œuvre du projet a favorisé des mesures de bonne gestion forestière, des changements d'affectations de terres, de bonnes pratiques agricoles, une bonne gestion des systèmes de pâturage et d'élevage, une gestion des pare feux. Dans cette étude du PAC3, les

_

¹² PAC3 Bilan 2019 p.31

¹³ Rapport d'évaluation Bilan carbone (p.7).

paysans contribuent à faire stocker 445 425 tCO2-eq/an principalement dominé par les cultures pérennes. Parallèlement, les reboisements effectués dans le cadre du Projet ont rehaussé le niveau de séquestration à 125 249 tCO2-eq/an, en 20 ans. Une gestion durable des terres permet alors un meilleur stockage pouvant aller jusqu'à plus de 80 369 tCO2-eq/an dans le sol et la biomasse (idem.).

Les résultats de l'initiative bio carbone sont assez positifs. C'est, le premier projet initié au Niger dans le cadre du Mécanisme pour un développement Propre (MDP). Il est aussi le seul exemple en Afrique en Afrique de l'Ouest qui a connu l'avènement du processus de certification en Septembre 2019, certification qui a permis le paiement d'un montant de 450 000 dollars US au titre des crédits carbone suite à la mise en œuvre réussie de cette Initiative.

L'un des effets bénéfiques majeurs est assurément l'aboutissement du processus pour le paiement du crédit carbone aux communautés villageoises au regard des résultats de l'évaluation contenue dans le rapport de la Banque Mondiale. A cet égard il a été organisé à Dosso, un atelier d'information sur le processus de transfert des fonds carbone à l'intention des principaux acteurs intervenant dans la gestion des sites bio carbones conformément à la clé de répartition établie par les parties prenantes. Un montant de 265 millions de francs sera remis aux participants (populations, communes et comités de gestion) le vendredi 21 février par la Banque mondiale au titre du crédit carbone¹⁴.

Durabilité

Pour assurer la durabilité des activités, le PAC3 a travaillé à l'implication politique des Institutions et à la participation effective des acteurs de terrain. Au plan institutionnel, on soutient d'une part que la promotion d'un partenariat avec les institutions nationales, reposant sur des « contrats de performance », permettent à ces dernières d'éveiller leur intérêt de se familiariser et de s'adapter aux principes, approches et exigences du développement local et d'autre part que la responsabilisation des Collectivités territoriales par un transfert de compétences progressif, dans plusieurs domaines jadis du ressort de l'Etat. Au plan technique, un renforcement adéquat des capacités, devrait favoriser leur maîtrise progressive des outils de gouvernance locale. En fin, une réelle appropriation de la démarche et des acquis du projet par les autorités et les services techniques et les communautés locales. La création des comités locaux de gestion des réalisations (COGES) participe également à la durabilité.

4.1.8. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2RS)

Contexte

Le Programme de Renforcement de la Résilience contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS) est un projet de dimension régionale financé par la BAD. Cette dernière se propose de contribuer à réduire la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et la pauvreté des populations de la Sous-région Sahélienne, à travers un soutien du Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel (CILSS). Conçu à long terme, soit quatre (4) Phases de cinq (5) ans, le P2RS touche les 13 Pays membres du CILSS, avec une concentration dans les sept (7) Pays Sahéliens les plus affectés par les crises alimentaires, à savoir : ii) le Burkina ; ii) la Gambie, iii) le Mali ; iv) la Mauritanie ; v) le Niger ; vi) le Sénégal et vii) le Tchad. Au niveau régional, la gestion est assurée par une Unité

 $^{^{14}}$ Entretien personnel avec M. Assane Abdourahmane expert suivi évaluation au PAC3, le 20/02/2020

Régionale de Coordination et de Gestion du Programme installée au sein du Secrétariat Exécutif du CILSS.

Au Niger, le lancement officiel du P2RS est intervenu en septembre 2015. Il a démarré ses activités en octobre de la même année pour une durée de cinq (5ans). Le Programme intervient dans sept (7) des huit (8) Régions, notamment (i) Agadez ; (ii) Diffa ; (III) Dosso ; (iv) Maradi ; (v) Tahoua ; (vi) Tillabéry et (vii) Zinder. La zone d'intervention du projet couvre 25 communes réparties dans 14 départements des régions concernées. Au sein de cette zone, la population bénéficiaire est estimée à 1 625 394 personnes. Cofinancé par la BAD, le Niger et les bénéficiaires, le coût du programme s'élève à plus de 25 milliards de francs.

Objectifs

Le Programme a pour finalité la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers l'accroissement, sur une base durable, de la productivité et des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques par le développement des infrastructures propres à rendre ces productions moins dépendantes des aléas climatiques.

L'objectif sectoriel consiste à contribuer à une croissance inclusive et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger. Les objectifs spécifiques sont : (i) accroître, sur une base durable, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques au Niger et ; (ii) améliorer les revenus des populations vulnérables.

La stratégie de renforcement de la résilience repose sur le développement des chaines de valeur agricoles dans un contexte sahélien et de changement climatique, ainsi que sur l'intégration régionale. Plus spécifiquement, la stratégie du programme est axée sur le développement du pastoralisme, de l'irrigation et des marchés régionaux d'intrants, de produits agricoles et d'élevage et sur le renforcement de la nutrition.

Les résultats attendus de l'intervention sont: les différentes actions programmées par composantes et sous-composantes devront à terme engendrées des impacts et effets positifs majeurs dans la zone d'intervention du P2RS. Deux principaux impacts sont prévus : (i) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et ; (ii) l'amélioration de la résilience des populations. Quant aux effets attendus, on en compte également deux (2) : (i) les revenus des populations vulnérables sont améliorés et (ii) la productivité et les productions agro-sylvo- pastorales et halieutiques ont augmenté.

Actions et activités d'adaptation

Pour la composante-A (développement des infrastructures rurales) : A1/Aménagements hydro-agricoles : i) construction de 16 seuils d'épandage de crues ; ii) aménagement de 150 ha de périmètres en amont de seuils et de 700 ha de périmètres irrigués en appui à la petite irrigation ;

A2/Défense et restauration des sols : i) protection de 950 ha de bassin versant ; ii) consolidation des ouvrages par des plantations agro forestières sur 750 ha ; iii) fixation de dunes sur 250 ha ; iv) travaux de protection en amont des ouvrages sur 550 ha et ; v) traitement biologique de 400 ha de plantations agro forestières ;

A3/Infrastructures et Aménagements pastoraux : i) construction de 5 marchés à bétail, 15 parcs de vaccination, 4 aires d'abattage modernes, 3 parcs de quarantaine aux postes frontières ; ii) aménagement de 2 périmètres pastoraux ; iii) restauration de 300 ha de parcours dégradés ; iv) aménagement de 6 mares ; v) réalisation de 6 puits pastoraux sur forage et 3 forages pastoraux et ; vi) balisage de 120 Km de couloirs de transhumance;

A4/Infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation : i) construction de 20 marchés ruraux , 25 boutiques céréalières, 25 boutiques d'intrants agricoles, 20 banques d'aliment pour bétail, 10 centrales d'approvisionnement communales, 6 centres de collecte de lait, 6 installations d'unités laitières, 2 mini laiteries ; ii) mise en place 25 plateforme multifonctionnelles ; iii) aménagement de 50 Km de nouvelles pistes rurales ; iv) et réhabilitation de 100 Km de pistes rurales;

A5/Infrastructures socioéconomiques de base : i) réalisation de 4 systèmes d'AEP, 20 points d'eau villageois, 25 latrines familiales et publiques, 40 salles de classes et ; ii) transformation de 4 cases de santé en centres de santé intégrés ;

A6/Assistance technique et services contractuels: i) étude, conseil et supervision des travaux et; ii) appui à la gestion et à l'exploitation des infrastructures sociales et convention/protocoles avec les services techniques, ONG et autres intervenants de la société civile.

Pour la composante-B (développement des chaines de valeur et marches régionaux : B1/Renforcement des capacités: i) réhabilitation de 25 bureaux des conseillers en agriculture-élevage et pêche-aquaculture et la réhabilitation de 4 structures SAP; ii) construction de 2 stations agro-météorologues; iii) acquisition de 40 motos, iv) appui aux laboratoires de technique alimentaire et certification des semences et de contrôle d'engrais; v) équipement des producteurs vulnérables et alphabétisés en 450 pluviomètres adaptés; vi) sensibilisation et information des parties prenantes; vii) recyclage de 75 cadres des ministères impliqués; viii) formation de 650 bénéficiaires au relevé et à la transmission des données pluviométriques; ix) alphabétisation de 1 000 membres des groupements de femmes et de producteurs; x) formation en genre de 200 cadres et 1 000 membres des organisations féminines; xi) mise en place et renforcement des capacités des commissions foncières, développement et diffusion des technologies endogènes en matière de résilience; xii) appui aux techniciens génie rural dans les communes.

B2/Développement des filières végétales: i) fourniture de kits de conservation aux groupements féminins; ii) distribution de 10 000 kits d'intrants agricoles; iii) recyclage de 30 conseillers agricoles; iv) formation et équipement de 200 artisans réparateurs et de 175 membres des OP en technologies de conservation; v) appui à l'exploitation de 25 boutiques d'intrant; vi) mise en place de 150 champs écoles et 200 unités de démonstration; vii) gestion durable de la fertilité des sols sur 2000 ha; viii) structuration et appui aux OP; ix) mise en place de 200 auxiliaires d'agriculture; x) formation et équipement de 200 brigadiers phytosanitaires; xi) appui à la création de 3 entreprises semencières; xii) fourniture de 25 fonds de roulement des boutiques des produits agricoles, xiii) mise en place de fonds d'équipement pour les organisations féminines porteuses de projets de transformation; xiv) appui à l'exploitation de 25 plateformes multifonctionnelles, organisation de 3 visites d'échange et partage d'expérience.

B3/Développement des filières animales : i) équipement de 25 unités de fabrique d'aliments de bétail, ii) formation et encadrement des leaders et des membres de 4 OP d'élevage, iii) mise en place de 700 ha de périmètres fourragers, v) vulgarisation de 25 nouvelles techniques de production animale, vi) développement de 25 unités d'embouche bovine et de 25 unités d'embouche ovine, vii) appui à l'amélioration de la couverture sanitaire des animaux et à l'organisation et à la structuration des acteurs, organisation de 4 visites d'échange et partage d'expérience.

B4/Développement de la pêche et de l'aquaculture : i) aménagement de 10 bassins piscicoles et 45 étangs et leur empoissonnement ; ii) réalisation de 3 stations d'alevinage ; iii) mise en place d'une unité de production d'aliments pour poisson ; iv) appui de 25 unités de production d'aliment ; v) fourniture de 80 caisses iso thermique de conservation, 50 équipements de séchage, et 25 fours CHORKOR ; vi) sensibilisation et information des

communautés de pêcheurs; vii) appui à 80 transformatrices et à l'organisation et à la structuration des acteurs, organisation de 4 visites d'échange et partage d'expérience. B5/Protection et gestion des ressources naturelles : i) réalisation de 150 km de pare feux et de 500 ha de reboisement privés ; ii) mise en défens de 4 zones accidentées ; iii) recyclage de 15 forgerons en technique de fabrication de foyers améliorés ; iv) diffusion de 1 300 foyers améliorés ; v) promotion de 35 unités d'apiculture ; vi) appui aux groupements féminins et à la mise en place et l'équipement de 50 brigades anti-feu ; vii) installation de 25 pépiniéristes villageois et ; viii) mise en œuvre de 3 conventions locales de gestion des ressources naturelles.

B6/Amélioration de l'accès au marché et au financement : i) formation de 30 COGES ; ii) réalisation d'études de marchés ; iii) évaluation des besoins de financement dans la zone du programme ; iv) étude des conditions de mise en place d'une assurance agricole ; v) appui à l'émergence de 30 associations de commerçants(es) ; vii) mise en réseau des acteurs et ; xi) appui au développement de PPP pour la fourniture d'emballages aux OP. B7/Promotion de l'emploi des jeunes : i) Identification et appui aux initiatives innovantes (Appui à l'élaboration de plans d'affaires et mise en contact avec les IF ; ii) renforcement des capacités des centres de formation professionnelles des jeunes pour l'emploi ; iii) appui à la structuration et au renforcement des groupements de femmes et de jeunes et ; iv) renforcement en montage et gestion d'activités génératrices de revenus pour les jeunes des deux sexes. B8/Nutrition : i) sensibilisation et renforcement des capacités ; ii) amélioration des pratiques alimentaires et nutritionnelles ; iii) développement du système d'information et de Surveillance nutritionnelle.

Forces

Au niveau conceptuel, le cadre logique du projet est bien axé sur les résultats. La hiérarchie des objectifs et des résultats permet de rendre compte de la pertinence du projet. Le P2RS dispose également d'une matrice de chaine des résultats et d'un cadre des résultats. Le système de suivi-évaluation fonctionne sur la base de deux dispositifs : i) le suivi d'efficience (suivi des réalisations, du budget et des dates clés) et ii) le suivi de l'efficacité et des impacts. Un manuel de procédure et d'opérations a été conçu pour la mise en œuvre cohérente de l'ensemble du système. Les indicateurs sont suffisants pour la mesure des activités, des produits, des effets et impacts.

Selon le rapport de la mission d'évaluation à mi-parcours (aout 2018), le Projet est aligné aux stratégies et politiques nationales et sectorielles du Pays, ainsi qu'aux dispositions institutionnelles applicables à la sous-région Ouest Africaine et à la zone UEMOA en matière de développement agricole. La pertinence du P2RS est réelle et visible (Note de 4/4)¹⁵. Le Projet cadre avec les besoins des populations vulnérables par les multiples interventions dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'augmentation des revenus, la sécurisation foncière et l'accès des femmes vulnérables au foncier, la prise en compte du genre dans les activités de développement.

Selon le même rapport, les populations se sont impliquées activement et positivement au processus de projet. Elles ont fourni et fait sécuriser le foncier devant porter les infrastructures de développement. Pour toutes les activités les concernant, les populations de chaque site d'intervention ont mis en place un comité de gestion qui attend d'être agréé. Les uns ont bénéficié d'une formation (ceux des sites de CES/DRS et des embouches), les autres non (cas des comités des infrastructures de stockage, conservation, commercialisation, etc.). Leur participation aux interventions du projet est décrite comme

¹⁵ Revue à mi-parcours du P2RS, aout 2018 p. 8

sans faille puisque les contreparties aux embouches ovines et bovines sont régulièrement versées. La performance globale de la population bénéficiaire est satisfaisante.

Le P2RS a été classé en catégorie 2 et a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES), conformément aux directives et aux politiques de la Banque en matière de sauvegarde environnementale et conformément au cadre politique et réglementaires du pays. L'objectif de l'évaluation environnementale stratégique (EES) est d'intégrer les préoccupations environnementales, socioéconomiques et institutionnelles dans la conception et la mise en œuvre du P2RS. L'EES a permis d'évaluer le caractère soutenable et optimal des options, priorités et objectifs d'investissement du P2RS, en mettant un accent particulier sur les enjeux environnementaux, socioéconomiques et institutionnels associés à la mise en œuvre du programme. L'étude a abouti à l'élaboration d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) qui décline les différentes mesures d'atténuation et de bonification.

Faiblesses

Toujours selon le même rapport, l'efficience du Projet est mitigée, du fait des biais constatés dans les coûts unitaires, dès la préparation de l'intervention. En effet, les coûts unitaires ont été sous-estimés, un réajustement a été opéré et proposé à la Banque. Dans ce contexte, les évaluations financières des investissements et acquisitions ont montré que la relation entre les objectifs poursuivis et les investissements ne sont pas en cohérences : les budgets prévus au titre des composantes, sont insuffisants pour réaliser les investissements et de ce fait, les quantités prévues n'ont pas été atteintes.

De plus, on note que le Projet a manqué d'efficacité car les résultats réalisés sont faibles, comparativement au temps d'exécution de trois (3) ans écoulés. A la lecture des tableaux budgétaires, il ressort que le montant total engagé s'élève à 4 975 700 UC (3 907 019 154 FCFA) et ce budget a été décaissé à hauteur de 11% (insuffisant). Au plan des résultats physiques, des écarts importants sont obtenus entre les prévisions et les réalisations. Ainsi, 89,5% des activités sont attribuées aux opérateurs mais le taux physique de réalisation effective ne dépasse pas les 50%. Ajouté à cela la faible qualité des infrastructures, l'efficacité du Projet est jugée peu satisfaisante

La mission a également constaté que les activités de CES/DRS réalisées par commune, s'assimilent à du saupoudrage, les paiements sont faits en différé et à la fin, l'argent gagné par ménage ne peut créer le changement souhaité. On retient en effet que dans le cadre des activités de protection des dunes des sites échantillons, la moyenne gagnée par ménage est de l'ordre de 1225 FCFA, tandis que sur les terres aménagées en demi-lune (DL), le gain moyen par ménage est de 600 FCFA.

Une autre faiblesse du P2RS est le grand retard accusé dans le démarrage des activités. Pour l'exemple, le prêt et don ont été signés à la même date, soit le 27 janvier 2015. La mise en vigueur du don (04 juin 2015) a connu un décalage de cinq (5) mois par rapport à celle du prêt (02 novembre 2015). Le premier décaissement du Don est intervenu plus tard, le 13 juillet 2015, soit six mois après la signature de la convention. Le projet est trop centralisé malgré la présence des Antennes régionales. Les services techniques déconcentrés, démembrements des directions générales contractantes, se sentent écartés de la gestion de ces conventions signées avec le niveau national. Ces conventions sont signées à Niamey et les ressources ne sont pas inscrites et exécutées via le budget de la commune. Les dysfonctionnements intervenus entre 2015 et 2017, ont conduit en 2018 au changement du

Coordonnateur national. Ces dysfonctionnements ont négativement impacté sa performance globale dont l'irrégularité de certains marchés, lenteur généralisée dans les décaissements et les avis de non objections.

Les acteurs reconnaissent la lenteur exagérée dans la mise en œuvre des conventions, retard lié aux contraintes vécues par le P2RS à son démarrage et pendant les deux (2) premières années. Cette situation a négativement impacté sur les investissements et le moral des personnels, en plus de casser l'engouement suscité par les élus locaux et les bénéficiaires pour les activités du projet.

Leçons apprises

La mise en œuvre du P2RS a fait resurgir la problématique foncière. En effet, par manque de terrain approprié dans certains terroirs, les demi-lunes forestières (DLF) sont construites dans des champs individuels. Le problème foncier a été certes étudié en amont, mais la technologie de la DLF n'a pas été respectée parce que portée par des terrains cultivés et, de ce fait, les plantations ont été réalisées à raison d'un arbre toutes les deux (2) DL.

En outre, le coût des ouvrages n'est pas suffisamment rémunérateur (1300 FCFA/DLF) bien qu'étant callé à la norme nationale. Le plant est acheté à 100 FCFA auprès des pépiniéristes, il est transporté à 25 FCFA et planté à 50 FCFA. Là également, les prix ne sont pas significatifs, ils sont même en dessous des standards de certains projets qui peuvent atteindre les 200 FCFA/plant, transport et plantation non compris

Les bénéficiaires se disent satisfaits¹⁶ de la démarche participative du projet, du ciblage, des types d'interventions, des avantages procurés et des relations avec les différents partenaires. Cependant, ils estiment que les retards accusés dans les paiements de la main d'œuvre, constituent un handicap au développement effectif de leurs capacités. En perspective, la probabilité de voir les composantes A et B inachevées en fin de projet, est forte. Le temps restant pour le P2RS ne permettra pas de réaliser toutes les interventions inscrites, notamment les seuils et les aménagements hydro agricoles. L'opérationnalité effective de certains ouvrages installés en dernière année, n'est pas garantie, la prise en main par les populations non plus. Conséquemment, le P2RS doit s'assurer dès à présent d'une stratégie de sortie consensuelle documentée.

Durabilité

Selon l'évaluation mi-parcours (p.65), le projet est durable (3/4) mais des arrangements sont nécessaires à l'effectivité de cette pérennité : amélioration de la finition des ouvrages, mise en place, dans la légalité, des groupements de producteurs bénéficiaires, formation technique et réseautage. Il est durable à cause des infrastructures, du renforcement des capacités des acteurs et de leur responsabilisation effective. La commune prise comme porte d'entrée, constitue également un facteur de durabilité. A cause de la cohérence de la démarche de projet, l'intervention est transposable à d'autres communautés, dans les mêmes conditions d'existence. Cette « réplicabilité » est une des conséquences de l'efficacité du processus.

4.1.9. PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE POUR L'IRRIGATION AU SAHEL (PARIIS)

Contexte

¹⁶ Rapport provisoire de l'évaluation mi-parcours version novembre 2018, p. 21

Le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) est un projet régional d'une durée de 6 ans, doté d'une enveloppe globale de 170 Millions de dollars US. Financé par l'IDA, il fut approuvé par le Conseil d'Administration de la BM le 5 décembre 2017. L'Objectif Général de Développement est d'améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale axée sur les « solutions » dans les pays du Sahel prenant part au projet. Au niveau régional le projet est mis en œuvre par le CILSS, qui en assure également la coordination d'ensemble. Au niveau national il est mis en œuvre par les ministères en charge de l'agriculture dans chacun des six pays bénéficiaires à savoir : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

Le PARIIS propose une approche plus globale de développement de l'irrigation au Sahel visant à appuyer les six (6) États dans la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Le programme met en place les conditions pour la performance et la durabilité des investissements réalisés dans le secteur de l'agriculture irriguée, prenant en compte les différentes formes de maîtrise de l'eau pour l'agriculture.

Au Niger, le PARIIS intervient dans quatre régions administratives : Agadez, Tahoua, Dosso et Tillabéry. Les bénéficiaires directs du projet sont les agriculteurs qui vont directement accéder aux investissements du projet et de la capacité accrue des acteurs publics et privés à fournir des services d'irrigation améliorés. Les systèmes d'irrigation prévus, pourra bénéficier directement à 58.000 agriculteurs, provenant majoritairement de ménages pauvres, avec un accent particulier sur la petite et la moyenne irrigation. Par ailleurs, le projet va générer de nombreux bénéfices le long des chaînes de valeur résultant en de la création d'emploi. Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 72.000 ménages. Environ 35% des bénéficiaires directs des systèmes irrigués seront des femmes. Les bénéficiaires indirects sont estimés à quelques 480.000 personnes au total.

Objectifs du projet

Au plus haut niveau, le PARIIS contribue à la réalisation des objectifs primordiaux de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel visant « une agriculture irriguée en expansion, productive, durable, rentable, créatrice d'emplois et assurant la sécurité alimentaire au Sahel». L'objectif du développement du projet consiste à améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays participants du Sahel. Le projet vise à institutionnaliser les solutions d'irrigation élaborées par les six pays en vue d'assurer la capitalisation des connaissances acquises et garantir la durabilité de l'approche au-delà de la durée de vie du projet.

Le PAIIS intègre les principes fondamentaux suivants : i) l'augmentation des superficies irriguées et exploitées au Sahel ne se produira que si la performance des systèmes d'irrigation est améliorée et si la viabilité à long terme des nouveaux systèmes peut être démontrée ; ii) la clé de l'amélioration de la performance du sous-secteur de l'agriculture irriguée est le renforcement des capacités des parties prenantes à mettre en œuvre et à gérer les systèmes d'irrigation; iii) les activités de renforcement des capacités doivent reposer sur « le travail de terrain » dans un cycle constant de politique et de planification, de mise en œuvre et d'apprentissage visant l'amélioration.

Les bénéficiaires directs du projet seront des agriculteurs (hommes et femmes, jeunes inclus) qui bénéficieront des investissements financés dans le cadre du projet et de la capacité accrue des acteurs publics et privés à fournir des services d'irrigation améliorés. Les

systèmes d'irrigation prévus bénéficieront directement à 58.000 agriculteurs, provenant majoritairement de ménages pauvres, avec un accent particulier sur la petite et la moyenne irrigation. Par ailleurs, le projet va générer de nombreux bénéfices le long des chaînes de valeur résultant en de la création d'emploi. Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 72.000 ménages. Environ 35% des bénéficiaires directs des systèmes irrigués seront des femmes. Les bénéficiaires indirects sont estimés à quelques 480.000 personnes au total. Les avantages substantiels du projet résulteront de l'amélioration de l'environnement institutionnel habilitant ainsi que des efforts de renforcement des capacités (composantes A et C), qui amélioreront la compétitivité de l'ensemble du secteur ainsi que la qualité et la durabilité des investissements au fil du temps. Le taux de de rentabilité économique interne (à 20 ans) du projet est de 15,5%, avec une Valeur Actualisée Nette (VAN) de 81,9 millions \$ US.

Actions et activités 'adaptation

La composante A (Modernisation du cadre institutionnel). Son objectif est de renforcer la capacité des pays à mettre à l'échelle les solutions d'irrigation. En particulier il s'agit de renforcer les capacités institutionnelles de planification et de gestion des investissements au niveau local dans les zones d'intervention prioritaire du PARIIS. Cette composante A s'articule autour des principaux domaines d'actions suivantes : i) intégrer la planification de l'irrigation dans la planification du développement local et la baser sur des données fiables ; ii) renforcement organisationnel des acteurs de la planification locale et de la gestion de l'irrigation : iii) effectuer des inventaires et surveiller les systèmes d'irrigation existants dans les ZIP; iv) superviser la mise en œuvre de la planification du développement local et; v) soutenir les bénéficiaires du projet pour la gestion des systèmes d'irrigation.

La composante B (Financement des solutions d'investissement dans l'irrigation) a pour objectif de concevoir des solutions d'irrigation pour chacun des cinq types d'irrigation et les mettre en œuvre à une échelle significative dans les zones d'Intervention du Projet. Les principales activités d'adaptation retenues sont entre autres : i) la construction de centres de services polyvalents et d'installations de stockage sous la propriété d'organisations de producteurs; ii) la réhabilitation des voies d'accès lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer la viabilité commerciale des systèmes d'irrigation développés ou améliorés par le projet, conformément au plan de développement local; iii) des services de gestion et de comptabilité destinés aux agriculteurs utilisant l'irrigation; iv) des services de diffusion des prévisions météorologiques; v) divers services techniques et; vi) des services financiers.

Forces, faiblesses et durabilité

Le PARIIS vient à peine de démarrer et le staffing est toujours en cours. Il est donc relativement trop tôt de parler des forces/faiblesses dans la mise en œuvre. Toutefois, on peut retenir comme forces: i) l'élaboration d'un cadre logique cohérent et axé sur les résultats; ii) un système de suivi-évaluation informatisé et comprenant les fonctions de planification et programmation des activités, de suivi, d'évaluation et de rapportage; iii) un suivi de la performance des pays participants afin d'apprécier la contribution des six pays aux résultats et à l'objectif de développement.

En adoptant une approche régionale, le projet permet aux six pays de tirer pleinement parti des retombées potentielles d'une stratégie d'extension partagée de la manière la plus rentable. Cette approche régionale doit permettre d'accroître l'impact du projet, d'accroitre son efficacité et la qualité des interventions, leur efficience, ou leur durabilité. Celle-ci est

perçue comme une préoccupation au cœur de la démarche du projet. Le projet a opté pour une approche d'appropriation en structurant le secteur autour de solutions d'irrigation holistiques et intégrées définies avec les parties prenantes en les institutionnalisant pour assurer leur continuité. De plus l'implication responsable des parties prenantes, la capitalisation des connaissances acquises, la vulgarisation des bonnes pratiques sont des mécanismes porteurs de durabilité.

Leçons apprises

La conception du Projet s'appuie sur un certain nombre d'observations générales tirées de plus de 50 ans d'expérience (SIII PAD p. 37) dans le développement de l'irrigation au Sahel. La multiplicité des systèmes d'irrigation s'est progressivement imposée comme un fait indéniable dans le paysage de l'irrigation des pays du Sahel. Le projet est bâti sur cette diversité en tenant compte de leurs spécificités (système foncier, modèle de gestion, etc.) afin de s'inspirer de leurs avantages comparatifs et maximiser leurs contributions, et atteindre des objectifs plus élevés tels que la sécurité alimentaire et l'augmentation des revenus des agriculteurs. Le projet est particulièrement axé sur l'irrigation de petite échelle où des économies d'échelle peuvent être réalisées par la promotion de solutions simples et robustes, adaptées à chaque contexte local.

Les opérateurs de terrain qualifiés engagent les parties prenantes dans la transposition des solutions de l'irrigation. Les longues années d'expérience ont montré que les compétences des opérateurs de terrain sont la clé du succès de l'approche participative. Les contrats basés sur la performance peuvent donc aider à gérer le rapport entre le propriétaire du projet (individu ou groupes de bénéficiaires), l'opérateur et le ministère compétent. Cet élément est à associer aux activités appropriées de renforcement des capacités. En effet, l'expérience montre que, sans une prise en compte de l'économie dans son ensemble et du régime complexe de production au-delà du système d'irrigation, les performances des investissements en matière d'irrigation risquent d'être mitigées.

4.1.10. PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS)

Contexte

Au Niger, l'activité d'élevage revêt une grande importance du fait de sa contribution à la richesse nationale et du fait qu'elle concerne une large frange de la population du pays. Plutôt extensive, sa pratique est très largement liée à la mobilité des hommes et des troupeaux. Cette mobilité même si elle peut poser de problèmes, permet tout de même un accès à des ressources dispersées sur de grandes étendues nationales et sous-régionales. Cette pratique permet de palier certaine limitation liée au changement climatique, au contexte social-économique voire politique.

Depuis ces dernières années, la pratique de l'élevage se trouve fortement secouée par les effets du changement climatique. Ce dernier se traduit par des variations de grande amplitude de la pluviométrie et une fréquence de plus en plus forte d'épisodes extrêmes (sécheresses, inondations et autres). En cas de crise, le bétail et une forte proportion de familles se retrouvent sans le capital minimum pour assurer sa subsistance. Dans bien de cas homme et bétail sont appelés à s'adapter en intégrant de nouvelles stratégies comme la transhumance et la bonne gestion des troupeaux. Hélas, les pasteurs ont du mal à affronter les crises de plus en plus rapprochées dans le temps.

La situation se trouve exacerbée par le niveau très élevé de pauvreté en milieu rural où elle touche principalement les femmes et les jeunes, associé à une forte croissance

démographique conjuguée à une répartition inégale de la population (75 % de la population occupe ¼ du territoire) provoquent des disparités d'occupation du sol et des ressources. Une pression importante s'exerce sur les espaces et accélèrent, en certains lieux, la dégradation de l'environnement. Ce phénomène provoque un amenuisement de l'accès aux ressources pastorales. Les services vétérinaires de proximité restent encore nettement insuffisants et le cheptel continue de subir l'incidence négative de certaines maladies infectieuses.

Mais il faut traiter le problème pastoral de façon globale en l'intégrant dans une problématique sous-régionale impliquant les autres pays ayant les mêmes préoccupations climatiques et environnementales. Vu sous cet angle, les problèmes du pastoralisme ne peuvent trouver leur réponse à l'échelle d'un seul pays. Une approche régionale s'impose. C'est partant de cette hypothèse que le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), a vu le jour dans les 6 pays du Sahel. Les activités du PRAPS, dans leur continuité constituent une opportunité, pour les différents états concernés (avec des problématiques qui souvent se recoupent), de mutualiser leurs ressources et leurs compétences. Le secteur agricole et particulièrement de l'élevage représente un pôle économique d'importance pour chacun des 6 pays.

Objectifs

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) a été officiellement lancé en octobre 2016 par les responsables gouvernementaux de six pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Financé par la Banque mondiale, le projet vise à « améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans les zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les pays concernés et améliorer la capacité de ces pays à répondre à temps et de façon efficace en cas de crise pastorale ou d'urgence ».

Le PRAPS-Niger intervient dans l'ensemble des régions du Niger. Il a axé ses interventions sur, d'une part le soutien au pastoralisme, mode d'élevage reconnu et pertinent et sur une plus-value « transnationale » des activités, l'exercice du pastoralisme s'opérant le plus souvent sur des dimensions sous-régionales. Le PRAPS-Niger, au travers de ses activités contribuera à atteindre plusieurs objectifs de haut niveau, ayant des impacts tant au niveau national que sous-régional. Son coût global est de quarante-cinq millions de dollars soit 22 milliards 800 millions de francs CFA.

Les objectifs spécifiques sont : i) contribuer à fournir la demande interne en termes de produits animaux (viande et lait) et à répondre aux enjeux de la demande sous-régionale d'animaux sur pieds ; le PRAPS-Niger, en travaillant sur le renforcement des systèmes de production pastoraux contribuera à répondre à cet enjeu ; ii) amener les plus-values générées dans les filières « productions animales » (animaux sur pieds, lait) vers la partie amont de la chaîne de valeur. Les producteurs Nigériens, face à des acteurs de l'aval puissants, peinent à valoriser au mieux leurs produits : le PRAPS-Niger contribuera à atténuer ces disparités ; iii) prévenir et atténuer les tensions liées à l'utilisation des ressources pastorales. Le contexte d'augmentation forte de la demande en produits agricoles induit des changements d'usages des espaces et l'expansion des surfaces cultivées menaçant ainsi la paix sociale. Le PRAPS-Niger, contribuera à renforcer les instances de concertation et l'accès aux ressources; iv) prévenir et atténuer les effets des crises pastorales. Les chocs, notamment climatiques, de plus en plus fréquents, mettent à mal les stratégies des pasteurs, dont la mobilité. Le PRAPS-Niger, contribuera, par des aménagements et un travail sur la résilience des systèmes, à soutenir et renforcer ces

stratégies ; v) prévenir et contenir les risques liés à la santé animale. Le Niger accueille un grand nombre d'animaux en provenance de la sous-région avec les risques que cela représente en termes de transmission de pathologies. La prévention de ces risques, sera un enjeu important pris en compte dans le PRAPS-Niger.

Les principaux bénéficiaires du Projet sont :i) Les premiers bénéficiaires des activités du PRAPS-Niger seront les pasteurs et leurs familles, dont les moyens d'existence seront renforcés (mobilité, économie pastorale...) ; ii) les associations et organisations de pasteurs dont les activités pourront être renforcées via des formations, des actions de renforcement des capacités, et plus globalement leur implication dans les activités du projet ; iii) les professionnels du sous-secteur de l'élevage (interprofession) qui feront l'objet d'une responsabilisation concernant certaines activités ; iv) les vétérinaires privés et auxiliaires de santé animale ; v) les services vétérinaires publics et plus généralement les services du Ministère de l'Elevage ; vi) les collectivités territoriales : communes, départements et régions.

Actions et activités d'adaptation

Au niveau de la composante A (Amélioration de la santé animale) : A1/ Amélioration des infrastructures et renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux : i) renforcement des capacités des services centraux et de terrain ; ii) appui aux services vétérinaires privés de proximité ; A2/ Appui à la surveillance et au contrôle des maladies animales prioritaires et des médicaments vétérinaires : i) activités de surveillance épidémiologiques ; ii) activités de vaccination, de réponse à des situations épidémiques et de contrôle des médicaments vétérinaires ; iii) sensibilisation et communication avec les pasteurs.

Au niveau de la composante B (Amélioration de la gestion des ressources naturelles)

Pour la sous-composante B1 /Amélioration de l'accès aux RN et gestion durable des pâturages : i) organisation des usagers de parcours ; ii) sécurisation, démarcation, aménagement/ viabilisation et gestion des couloirs de transhumance ; iii) sécurisation, démarcation, aménagement/ viabilisation et gestion des aires pastorales ; iv) harmonisation des textes législatifs et règlementaires sur l'accès aux ressources naturelles au niveau régional ; v) vulgarisation des textes législatifs et règlementaires sur l'accès aux ressources naturelles aux niveaux national et régional des pays du CILSS. Pour la sous-composante B2/Gestion durable des infrastructures pour l'accès à l'eau : i) organisation des usagers des ouvrages hydrauliques Fonçage / réhabilitation de 96 puits pastoraux au niveau de 7 régions le long des couloirs de transhumante et; ii) aménagement de 5 mares le long des couloirs de transhumant.

Au niveau de la composante C (Facilitation de l'accès aux marchés)

Pour la sous-composante C1/ Appui aux infrastructures de marchés et aux systèmes d'information sur le marché : i) construction et/ou réhabilitation des marchés à bétail ; ii) renforcement du SIM/Bétail national et de son ancrage au SIM/Bétail régional ; iii) appui aux structures de gestion des marchés à bétail ; iv) appui aux centres de collecte et de traitement de lait. Pour la sous-composante C2/ Appui aux organisations pastorales et interprofessionnelles et facilitation du commerce : ii) renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et managériales des OPEL pour leur permettre de remplir efficacement leur mission, de se professionnaliser ; ii) renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et managériales de l'Interprofession de la filière bétail, viande et cuirs et peaux ; iii) réduction des tracasseries sur les voies d'exportation en

menant des campagnes d'information, de sensibilisation auprès de tous les acteurs, en traduisant et en vulgarisant les textes existants.

Au niveau de la composante D (Gestion des crises pastorales)

Pour la sous-composante D1/ Préparation aux crises pastorales et diversification des moyens de renforcement du DNPGCCA au niveau communal et communautaire ; i) renforcement de la prise en compte du pastoralisme et des organisations pastorales dans les plans de contingence ; ii) renforcement des capacités d'intervention en situation de crise pastorale et; iii) soutien aux AGR en milieu pastoral.

Forces

Au niveau conceptuel, le cadre logique du projet est bien axé sur les résultats. La hiérarchie des objectifs et des résultats permet de rendre compte de la pertinence du projet. Il dispose également d'une matrice de la chaine des résultats et d'un cadre des résultats. Le système de suivi-évaluation est bien conçu. Selon le Rapport de revue mi-parcours (p. 48) il y a une prise en compte du genre, du changement climatique et de la biodiversité ce qui constitue une force de taille.

De plus, le PRAPS dispose d'un certain nombre d'atouts tenant lieu de forces : i) de nombreux textes et stratégies nationales ou sectorielles, prenant en compte, dans la plupart des cas, le contexte du pastoralisme ; ii) le Code Rural et le Code Pastoral, proposant une base juridique adaptée à l'exercice du pastoralisme ; iii) l'adhésion du Niger aux institutions d'intégration sous-régionales (CEDEAO et UEMOA, Union Africaine, CILSS) dont le cadre juridique prend en compte le pastoralisme ; iv) la longue expérience du pays en matière de sécurisation de la mobilité pastorale, prévention/gestion des conflits, sécurisation de l'accès aux ressources pastorales à partir des différents projets et interventions dans le domaine du pastoralisme ; v) une intervention couvrant l'ensemble des régions du pays pour une période de 6 ans.

Faiblesses

L'insécurité dans la zone d'intervention du PRAPS peut se traduire en élément de faiblesse. En effet, le Niger fait frontière avec plusieurs pays au sein desquels l'insécurité contrarie les efforts de développement. Or certaines des interventions du PRAPS, sont focalisées sur les zones frontalières qui ne sont pas très bien maîtrisées. De plus, les crises climatiques (la dégradation de l'environnement, les sécheresses, les feux de brousse majeurs, les inondations etc...) peuvent perturber la dynamique interne des systèmes traditionnels pastoraux (dont la mobilité). Il peut malheureusement en découler des problèmes sociaux pouvant déstabiliser la mise en œuvre de certaines activités du PRAPS. Selon le Rapport de revue mi-parcours (p. 43), les capacités institutionnelles de mise en place d'une opération de réinstallation sont faibles sinon inexistantes.

Au niveau institutionnel, des insuffisances sont notées en termes de capacités, de coordination et de synergie dans la planification et le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des sous — projets (idem. p.47). En plus, le Projet a connu des retards importants dans la mise en place de réalisations concrètes sur le terrain, en raison notamment d'une mauvaise compréhension des exigences en matière de sauvegardes sociales et environnementales, mais ce retard devrait commencer à être résorbé en 2019 et le Projet devrait globalement atteindre ses objectifs de réalisations physiques (ibidem. 6).

Leçons apprises

Le PRAPS est le premier et le seul projet d'appui au pastoralisme d'envergure nationale et régionale. Le PRAPS est donc pertinent compte-tenu de l'importance du pastoralisme dans l'économie et la sécurité alimentaire des zones concernées. Le caractère transfrontalier de la transhumance au Sahel rend la dimension régionale du projet incontournable, en particulier pour la gestion des problématiques de santé animale, de gestion des ressources naturelles et de facilitation des flux commerciaux et de prise en compte du climat. Le PRAPS est donc un projet innovant et structurant, qui demeure très pertinent permettant d'intégrer le pastoralisme dans une problématique régionale.

Selon le Rapport régional final du PRAPS d'aout 2019 (p.2), les réalisations sur le terrain ont pris beaucoup de retard en raison, principalement, de la mauvaise compréhension initiale par les pays des exigences en matière de sauvegardes environnementales et sociales. Ce problème, ajouté aux lourdeurs des procédures de passation des marchés et à l'insécurité croissante dans la zone du Projet, expliquent que la majeure partie des infrastructures n'ont pas commencé à être livrée qu'en 2019, quatrième année du Projet. Un des points forts du PRAPS unanimement reconnu réside dans le processus d'ingénierie sociale qu'il a mis en œuvre, qui, s'il a évidemment aussi contribué au retard pris dans les réalisations de terrain, devrait permettre de réduire les conflits autour des infrastructures mises en place et a été repris par d'autre

Le projet en lui-même ne risque pas de produire des effets négatifs sur le climat (Rapport de la revue mi-parcours p.22). Les émissions de gaz à effet de serre, résultant généralement des innombrables cas de feux de brousse, seront atténuées avec l'avènement d'une meilleure gestion des espaces pastoraux qui seront désormais bien aménagés et exploités de façon durable. Au Niger, les pluies sont souvent concentrées pendant une courte période d'hivernage, le manque d'eau pendant la plus grande partie de l'année constitue un obstacle majeur au développement économique et social du pays. Malgré ces insuffisances, les pluies permettent l'établissement de pâturages abondants sur de vastes étendues ce qui améliore les mécanismes d'adaptation au changement climatique.

Pour promouvoir la diversification des sources de revenu en milieu pastoral, le projet a mis en place un dispositif de type « fonds d'appui aux AGR » sur le principe de co-financement entre le PRAPS et le porteur de projet. L'objectif est de diversifier les revenus des ménages pastoraux à travers un soutien aux activités génératrices de revenus directement liées aux filières porteuses connexes au pastoralisme telles que entre autres la collecte, la transformation de lait, la production d'aliments pour bétail, l'artisanat, aviculture familiale, la formation et l'équipement des artisans plongeurs pour assurer l'entretien des puits, l'alphabétisation fonctionnelle.

En adoptant une approche régionale, le projet permet aux six pays de profiter pleinement et de la manière la plus rentable des retombées potentielles d'une stratégie d'extension partagée. Une approche régionale du développement de l'irrigation permettra de : i) faciliter la planification coordonnée des investissements dans les zones de ressources naturelles partagées ; ii) établir la base de connaissances et faciliter l'apprentissage croisé au niveau régional ; iii) attirer / faciliter la participation du secteur privé à l'innovation et la prestation de services de qualité au niveau régional à moindre coût et; iv) faciliter l'adoption de politiques régionales par le biais d'une analyse comparative institutionnelle.

Toutefois, les promoteurs du PRAPS, reconnaissent que l'approche régionale augmente la complexité du projet et entraîne des risques supplémentaires pour l'économie politique, elle offre également une véritable occasion et un point de départ pour des solutions d'une

ampleur inatteignable à ce jour. <u>En effet, l'expérience montre que différents projets nationaux isolés ne fournissent ni l'envergure ni la profondeur nécessaires pour déclencher des changements institutionnels durables et que le travail analytique n'est pas suffisant pour <u>créer un environnement propice.</u> Par son pouvoir de mobilisation et ses instruments financiers, y compris l'attribution de l'IDA pour l'intégration régionale, la Banque a une position privilégiée pour soutenir ce type d'approche impliquant plusieurs pays et regroupant un large éventail de parties prenantes publiques, privées et des OSC.</u>

Durabilité

L'appropriation sociopolitique de tout projet rime avec la durabilité. Partant de cette réalité, le PRAPS a mis en place certaines dispositions pour la mise en œuvre. L'approche retenue, a consisté à mettre en place des Unités de Coordination du Projet (UCP) pour appuyer l'exécution du Projet par l'administration nationale. La démarche est soutenable car, en dépit des lenteurs d'exécution, elle est a priori l'approche offrant le plus de garanties en matière d'appropriation du Projet par les autorités nationales. Cela permet également l'intégration du Projet dans les stratégies et option du pays, la capitalisation des acquis, le renforcement des capacités de ces mêmes autorités. De plus et à un niveau plus opérationnel le projet a étroitement associé les organisations d'éleveurs à la mise en œuvre du Projet ce qui aide à asseoir davantage leur crédibilité auprès de leurs membres, d'accroître leur représentativité et leur sentiment d'identification aux activités de PRAPS.

V. LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE CETTE ETUDE

5.1. Au niveau politique, légal et institutionnel

Le changement climatique est une réalité au Niger. En effet, avec près de 80% de son territoire constitué du Sahara et du Sahel, la progression du désert de 200 000 ha par an 17, le pays subit de façon récurrente les effets néfastes du changement climatique qui se traduisent entre autres par: i) une diminution de la balance hydrique; ii) une variabilité et baisse de la pluviométrie et iii) une augmentation des températures. Ces conséquences ont ainsi pour impacts les plus visibles : i) l'augmentation du phénomène de désertification et d'érosion des terres; ii) l'augmentation des événements climatiques extrêmes (sécheresse et inondation) et ; iii) la dégradation de la biodiversité. L'ensemble de ces facteurs altèrent fortement les moyens d'existence et nécessitent la mise en place de mesures adaptées et ciblées afin d'augmenter la résilience des systèmes agricoles. Selon l'indice de vulnérabilité au changement climatique (ND-GAIN Index 2017), le Niger est classé à la 175 position sur 181 pays et le 46 pays le moins préparé pour lutter contre les effets du changement climatique.

Pour faire face à cette situation le Niger, s'est vite inscrit dans la vision de la Conférence de Rio de Janeiro (1992), sur la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), véritable cadre permanent de discussion auquel presque tous les pays du monde ont aujourd'hui adhéré. Le pays a donc signé et ratifié la CCNUCC respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995, le Protocole de Kyoto respectivement le 23 octobre 1998 et le 17 mars 2004, et l'Accord de Paris le 22 Avril 2016 et le 21 septembre 2016.

¹⁷ Projet de renforcement de la résilience des communautés Rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS) Rapport de conception détaillée (p. 28)

¹⁸ <u>Idem</u>.

Certes, la Loi fondamentale a, en sa Section 2, légiféré en matière de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles et du sous-sol. En effet, selon l'article 148, « les ressources naturelles et du sous-sol sont la propriété du peuple nigérien. La loi détermine les conditions de leur prospection, de leur exploitation et de leur gestion. L'article 149 stipule que l'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures. Hélas, aucune référence n'est faite à la prise en compte du changement climatique. Toutefois, le Gouvernement a adopté des textes en la matière, élaboré des documents de stratégies, de politiques, de plans cadres et mis en place des institutions.

La Loi 98-56 portant Loi-cadre sur la Gestion de l'Environnement du 29 décembre 1998 en son article 31 stipule que «les activités, projets et programmes de développement qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux naturel et humain, peuvent porter atteinte à ces derniers sont soumis à une autorisation préalable du ministre chargé de l'environnement»

L'Ordonnance 93-152 du mars 1993 relative aux Principes d'orientation du Code rural et déterminant la mise en place des commissions foncières afin de favoriser un accès équitable aux ressources naturelles, un règlement durable des conflits, une sécurisation des investissements agricoles et pastoraux pour une gestion saine des ressources naturelles communes.

L'Ordonnance 93-15 du 2 mars 199 Principes d'orientation du Code rural déterminant la mise en place des commissions foncières afin de favoriser un accès équitable aux ressources naturelles, un règlement durable des conflits, une sécurisation des investissements agricoles et pastoraux pour une gestion saine des ressources naturelles communes ;

L'Ordonnance 97-001 instituant Études d'Impact sur l'Environnement (EIE);

Le Décret 2010 – 540 /PCSRD/MEE/LCD du 08 juillet 2010 sur l'Etude d'impacts sur l'environnement, en son article 2 dit «le BEEEI est un organe d'aide à la décision en matière d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impacts ». Il a compétence, au plan national, sur toutes les activités, projets, programmes ou plans de développement pour lesquels une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) est obligatoire ou nécessaire conformément aux dispositions ;

Le Décret 2011-057 modifiant et complétant le décret 2000- 272/PRN/PM du 4 Août 2000 en son article 3 (nouveau) : « Le CNEDD est l'organe de coordination et de suivi des activités relatives aux conventions post-Rio [...]. De ce fait, il est le point focal politique national du suivi de la mise en œuvre desdites conventions » ;

Le Décret 2000 397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 qui précise la démarche administrative à suivre pour une intégration des préoccupations environnementales dans la planification des programmes, projets et activités de développement socio-économique ;

Le Décret 2000- 398/PRN/ME/LCD du 2 octobre 2000 portant sur la liste des Activités, Travaux et Documents de planification assujettis aux EIE;

Dans la même perspective et depuis 1990, le Gouvernement a cherché à répondre aux conséquences des changements climatiques sur son développement. Il a adopté plusieurs documents stratégiques tels que le Plan National de l'Environnement pour un

Développement Durable (PNEDD), la Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC), la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) et le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA). Il a soumis sa Troisième Communication Nationale (TCN) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2016.

En 2016, le Niger a adopté par décret N 2016-522/PRN /ME /DD du 28 septembre 2016, une politique nationale en matière d'environnement et de développement durable qui actualise les précédents cadres de gestion durable des terres et de la biodiversité, de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de promotion des énergies renouvelables. Enfin, dans le cadre plus global des pays de la Région du Sahel, le Niger a coordonné en tant que président de la Commission Climat pour la Région du Sahel, l'élaboration du plan d'investissement climatique pour la région Sahel (PIC-RS 2018-2030) qui constituera un cadre cohérant d'opérationnalisation des politiques environnementale et climatique de la région du Sahel. Enfin, il faut noter que la Contribution déterminée au niveau national (NDC) du Niger déposée lors de la COP 21 fait de l'adaptation de l'agriculture et de la restauration des terres des sujets majeurs (idem; p.29).

L'élaboration de la SDDCI 2017 qui décline la vision du pays à l'horizon 2035, et du PDES 2017-2021, de même que l'obligation faite aux Collectivités territoriales (Régions et Communes), illustrent la volonté politique du Gouvernement pour une prise en compte effective du climat dans la planification et la budgétisation des actions de développement à tous les niveaux territoriaux.

5.2. Au niveau de la conception

Au niveau conceptuel, on constate que tous les projets et programmes ont internalisé le concept de Gestion axée sur les Résultats « GAR ». Tous les cadres logiques sont bien axés sur les résultats. La hiérarchie des objectifs et des résultats permet de rendre compte de la pertinence du projet. La fonction suivi-évaluation est effective dans les Unités de gestion. La prise en compte du genre, du changement climatique et de la biodiversité sont des réalités communes à toutes les interventions d'adaptation.

5.3. Au niveau de la mise en œuvre

L'approche Programme qui consiste à intégrer et à fédérer l'ensemble des interventions dans un cadre cohérent unique permettant une planification concertée des activités et des financements de manière à garantir une meilleure gestion des ressources disponibles, une cohérence d'ensemble dans les approches et outils d'intervention, hélas, n'est pas effective. En effet, dans la plupart des projets/programmes étudiés, les finances sont gérées par le bailleur. Les équipes de terrain font des appels de fonds et les paiements arrivent le plus souvent avec des retards qui entravent la mise en œuvre des activités. Cette réalité démontre la faible capacité de l'Etat à faire valoir la Déclaration de Paris sur l'alignement. Dans bien de cas le bailleur place une Cellule d'Assistance Technique (CAT) avec des Expatriés dont les coûts (salaires et autres avantages) grèvent les dépendes des projets.

Cette faiblesse se manifeste également quand il s'agit de la contrepartie de l'Etat. Cette contrepartie quoique relativement modeste est difficilement mobilisable. Craignant de ne pas être payés les prestataires hésitent à s'engager dès lors que l'investissement comporte un cofinancement avec la partie nationale.

La maîtrise d'ouvrage, qui légitimement, doit revenir aux élus locaux n'est pas effective. A cause de l'insuffisance des moyens humains et matériels, les Collectivités jouent un rôle quasi marginal dans la conception, la mise en œuvre et la gestion post projet. Par exemple dans le domaine de la planification du développement, la plupart des Plans de Développement communal (PDC) et des Plans d'Investissement annuels (PIA), ont été techniquement élaborés avec l'assistance de prestataires de services (services techniques déconcentrés, ONG, entrepreneurs privés, etc.) sans une véritable implication de la Collectivité locale en question.

La problématique foncière est toujours d'actualité et les populations se montrent peu enthousiastes dans les opérations de récupération de terre sur des espaces communautaires et dans des champs appartenant à d'autres personnes. Encore une fois la logique individualiste axée sur le court terme justifie leur résistance au modèle porté par les projets.

Les champs-école paysans (CEP) pluviaux et maraîchers mis en place par le Programme ProDAF, ont permis : i) l'augmentation des rendements sur les champs des participants (de +66 à +100% pour le mil) et ; ii) l'émergence et la consolidation de groupements d'appuiconseil agricole paysan.

Dans le domaine des AGR, l'expérience des projets comme ABC, PAC3 et PRAPS est porteur de plus-value. En effet, l'élevage de petits ruminants et l'aviculture sont des activités peu coûteuses et rémunératrices, qui peuvent améliorer les revenus des personnes les plus vulnérables. De plus l'approche PARIIS, montre que la petite irrigation est un modèle de production peu coûteux (1 à 1,5 million FCFA/ha) et rentable. D'amples marges d'amélioration de la productivité ont été observées et les rendements moyens des cultures ont augmenté de 36% (oignon : de 20 à 35 t/ha ; chou : de 15 à 23 t/ha)¹⁹. Tout ceci démontre la pertinence de faire des *AGR*, une activité de résilience importante puisqu'elles offrent aux populations des moyens immédiats pour répondre de façon plus pragmatique aux besoins induits par les perturbations climatiques.

L'approche «Agriculture Intelligente face au Climat (AIC)», développée par le PASEC mérite d'être approfondie. Elle propose d'ores et déjà l'élaboration des Plans intégrés d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat (PIIAIC) qui déterminent les thèmes prioritaires et les zones d'intervention tout en tenant compte des besoins et des ressources recensés au niveau local. Les plans seront élaborés selon une approche ascendante et participative pour l'identification des besoins et des investissements de programmation donnant lieu aux gains de l'AIC au niveau de la commune. Le lien avec la planification locale participative reste à élucider.

La généralisation et la vulgarisation de la régénération naturelle assistée (RNA) du fait de ses avantages multiples, est fortement recommandable et réplicable. Il s'agit d'une pratique adaptée et rentable pour les paysans. En effet, elle permet entre autres ; i) la protection des terres de cultures contre les érosions éoliennes et hydriques ; ii) l'amélioration de la fertilité des sols ; iii) la production de bois de chauffe et de services ; iv) la production de fourrage pour les animaux ; iv) la réduction de l'évapotranspiration et ; v) la réduction de la demande des ménages en bois. Selon une étude réalisée par le ProDAF, dans la région de Maradi, la RNA a été adoptée par plus de 16 000 exploitants agricoles issus de 165 villages entre 2012 et 2013. Son intégration dans les systèmes productifs a permis la réduction du nombre de semis (avec une économie de semences de 50%), de meilleurs rendements pour le mil (de +30 à +220 kg/ha selon l'âge de la RNA) et une amélioration des revenus des populations à

¹⁹ DCP ProDAF p. 39

travers la vente de ses produits et sous-produits (jusqu'à +70 000 F CFA/an)²⁰.

Dans la plus part des projets/programmes étudiés, les multiples actions entreprises, vont générer des avantages environnementaux parmi lesquels la réduction du niveau de dégradation des ressources naturelles grâce à l'amélioration des techniques de gestion entraînant de ce fait une couverture végétale accrue, augmentant ainsi le potentiel de **séquestration du carbone et la réduction des émissions**. A ce niveau, il faut saluer, l'initiative du Programme d'Action Communautaire (PAC3), à travers son approche visant à quantifier et rémunérer la participation des populations aux efforts de séquestration du carbone. Ce programme a appuyé des activités de bio carbone sur 15 sites. Ils ont enregistré un succès à travers l'exécution de quinze (15) dossiers de microprojets (DMP) d'agroforesterie. Le programme a donc soutenu le paiement du crédit carbone aux communautés pour encourager leurs efforts. Plus de 450 000 US dollars ont été distribués à l'intention des principaux acteurs intervenant dans la gestion des sites bio-carbones. L'initiative est assez motivante et permet de coupler la vison de court terme portée par les populations et celle du longs terme, portée par les bailleurs.

VI. IMPACTS SUR LE DEVELOPPEMENT

L'analyse de la répartition des projets/programmes sur le territoire national, montre une forte dispersion. Il est à craindre que celle-ci n'aggrave les disparités régionales qui sont déjà criardes. Sur les dix (10) projets/programmes étudiés huit (8) interviennent à Maradi et Tillabéry, sept (7) à Dosso et Tahoua, six (6) à Agadez et à Diffa et, cinq (5) à Zinder. La région de Niamey semble être le parent pauvre avec trois (3) projets. On peut se demander si cette réalité est bien connue et acceptée par l'Etat ou bien si, elle relève purement et simplement de ce principe « effet drapeau » voulant que chaque bailleur se positionne où il veut et comme il veut. L'Etat doit encore une fois travailler à faire aligner les partenaires sur les priorités de développement du pays et de ses régions.

Les projets/programmes d'envergure nationale (plus de 3 régions), drainant des grands montants d'argent sur plusieurs années présentent de réelles possibilités à générer des impacts pouvant booster les efforts de développement et améliorer durablement les conditions de vie des populations. Le pays a besoin de projets plus intégrés, financièrement bien dotés, d'envergure nationale et étalés dans le temps. Le saupoudrage et la focalisation sur une (1) ou deux (2) régions ne font pas du développement même si le Programme Kandadji reste et demeure une exception en son genre.

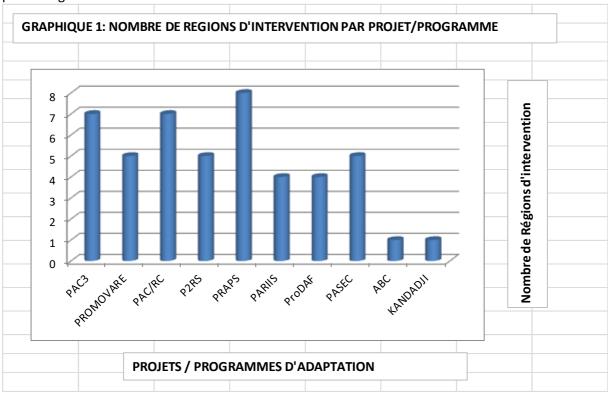
Malgré des efforts indéniables consentis par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers, on constate une faible valorisation des énormes potentialités surtout au niveau des aménagements hydro-agricoles où les superficies irriguées sont globalement sous-exploitées ou non mises en valeur. D'autres difficultés de plusieurs ordres s'y ajoutent comme: l'insuffisance des financements, les mécanismes inappropriés de gestion des aménagements hydro-agricoles, la faible implication du secteur privé, la problématique foncière, la viabilité des infrastructures dans le temps, la gestion de l'eau agricole, les technologies inappropriées, la fragilité des filières, les rendements insatisfaisants, etc.²¹.

Pour autant, des solutions sont possibles pour rendre le secteur de l'eau agricole plus efficace et performant, comme le montrent les Programme KANDADJI, PROMOVARE et PARIIS dans une large mesure. Il est donc nécessaire d'ancrer les leçons apprises au cœur des stratégies d'intervention du Niger. Le fleuve à lui seul, présente un potentiel

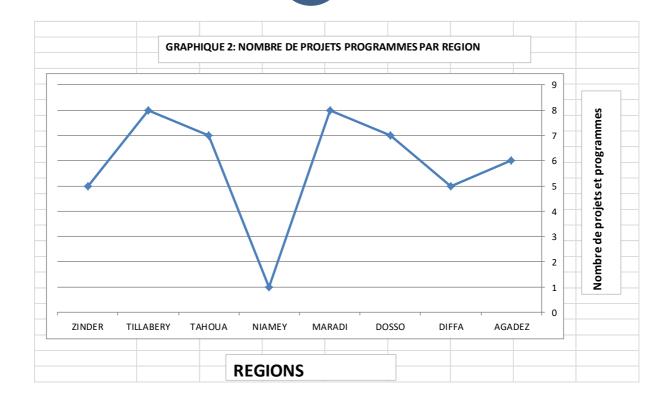
²⁰ DCP ProDAF, p. 93

²¹ PAIIS Tronc Commun V6 p. 99

d'aménagement susceptible d'améliorer la sécurité alimentaire et donc de lutter avec efficacité contre la pauvreté. Dans un pays aux insuffisances et irrégularités pluviométriques, la mobilisation des eaux de surface et du sous-sol nécessite une implication des plus hautes autorités par l'adoption de politiques plus centrées sur des actions de grande, moyenne et petite irrigations²².



 $^{^{\}rm 22}$ La petite irrigation est un modèle de production peu couteux et rentable p.93



VII. CAPITALISATION ET DIFFUSION DES LEÇONS APPRISES

La diffusion et la capitalisation des leçons apprises doivent s'inscrire dans une stratégie plus globale de communication du CNEDD. Elles ont pour objectif de permettre à tous les acteurs de bien s'approprier ces leçons et de jouer pleinement leurs rôles. Elles se focalisent sur les principes ci-après : i) l'appropriation ; ii) l'information ; iii) la sensibilisation; iv) l'éducation et ; vi) le changement de comportement quant à la prise en compte de l'environnement et du changement climatique.

Il existe au CNEDD une stratégie de communication sur les changements climatiques et un plan de communication pour la capitalisation des bonnes pratiques élaboré avec l'appui du PARCDAD pour le cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation aux changements climatiques. D'autre part, des outils de capitalisation notamment le canevas des fiches de capitalisation, le dispositif de capitalisation ont été élaborés par le cadre de concertation. La mise en œuvre effective du plan de communication permet d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs. Tous les acteurs et à tous les niveaux doivent comprendre les enjeux et défis de la problématique climatique et des effets négatifs sur les conditions de vie et de production.

Le plan de communication et de partage des connaissances sera conçu et mise en œuvre afin de favoriser la diffusion appropriée de toutes les informations concernant les approches, les processus, les résultats et les enseignements tirés dans le cadre de cette étude et ce, à l'intention de départements ministériels, des organismes nationaux clés, des communes, du secteur privé, des organisations de producteurs et des ONG.

De plus il est important de diffuser les divers outils de communication et de partage des connaissances en utilisant divers médias et canaux à savoir les journaux, les radios, la télévision, les documentaires, les revues, les bulletins, les dépliants, les numéros verts, les sites web, l'Internet, etc. En ciblant différents publics (agriculteurs, éleveurs, artisans,

intervenants des secteurs publics et privés, bailleurs de fonds et ONGs, les bonnes pratiques seront consignées par écrit en utilisant des moyens comme les fiches d'information, les notes techniques, conceptuelles et d'orientation et des supports audiovisuels. Tous les documents exploités dans cette étude doivent être conservés par numérisation par le CNEDD. Ils doivent être disponibles pour exploitation à tous les acteurs.

A l'échelle locale, pour permettre une plus grande accessibilité des populations, la diffusion pourra se faire à travers des séances de popularisation par des équipes composées de cadres des services techniques et des associations localement reconnues. L'approche des « caravanes » d'animation et sensibilisation a fait école avec le projet ABC. Les assemblées villageoises sont des instances où la dynamique sociale crée plus de réceptivité pour passer des messagers aux populations locales. La traduction en langue s'impose.

L'information, l'éducation et la communication pour le changement de comportement (CCC) doivent être axées principalement sur les problèmes environnementaux et climatiques, liés aux projets de résilience ainsi que sur les stratégies à adopter pour y faire face. Ces interventions doivent viser à modifier qualitativement et de façon durable le comportement des différents acteurs. En amont, cela suppose une implication responsable des services techniques départementaux et communaux et de tous les représentants des communautés.

Dans cette optique, les élus locaux et leurs équipes techniques doivent être davantage encadrés pour mieux prendre en charge les activités de CCC. La production de matériel pédagogique doit être développée et il importe d'utiliser rationnellement tous les canaux et supports d'information existants pour la transmission de messages appropriés. Les média publics et privés de même que les structures faîtières des ONG et des OCB devront aussi être mises à contribution dans la sensibilisation des populations vis-à-vis des effets néfastes du changement climatique.

VIII. CONCLUSION

Cette étude a eu le mérite de passer en revue une dizaine de projets/programmes d'adaptation. Même si la prise en compte du climat reste une préoccupation récente, force est de constater que le Niger s'est vite inscrit dans la dynamique de la communauté internationale depuis la Conférence de Rio. Une riche documentation existe dans le domaine de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et de l'intégration du climat dans les politiques et stratégies de développement. La SDDCI, sans explicitement parler du climat, a intégré la gestion de l'environnement comme un axe stratégique majeur. Le CNEDD, dans la perspective de l'élaboration du Plan national d'adaptation (PNA) dispose désormais de connaissances éclairées sur les forces, les faiblesses et les leçons apprises de toutes ces interventions de résilience.

L'étude démontre la persistance de « l'effet drapeau » selon lequel les bailleurs interviennent là où ils veulent, hésitant le plus souvent de s'inscrire dans « l'approche programme » ou en faisant fi de la déclaration de Paris sur l'alignement. <u>Une forte recommandation à l'endroit de l'Etat est de s'imposer pour un respect strict de ladite déclaration.</u>

Des expériences très enrichissantes sont en cours dans plusieurs projets d'adaptation et il revient maintenant de les capitaliser, de les diffuser pour les faire connaître par les services techniques de l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les ONGs et les populations. Par exemple, les AGR, les rémunérations pour la contribution à la séquestration du carbone, la RNA, la petite irrigation etc., sont des pratiques qui répondent aux préoccupations de subsistance des populations. La prise en compte de la dimension sociale et économique est quasiment obligatoire si l'on souhaite un véritable changement de comportement.

8.1. SYNTHESE DES OPTIONS D'ADAPTATION

L'ensemble des dix (10) projets et programmes étudiés sont tous pertinents eu égard à la prise en compte du changement climatique en tant que dimension majeure de mise en œuvre. Les mesures d'adaptation qu'ils préconisent correspondent aux options proposées par le PANA. Toutefois, l'option 1 concernant «l'introduction des espèces fourragères en milieu pastoral » et l'option 10, relative à « la contribution à la lutte contre les maladies climato sensibles» n'apparaissent pas dans les activités d'adaptation.

Les indemnités de réinstallation involontaire pour cause d'utilité publique (cas de Kandadji), lorsqu'elles s'inscrivent dans une démarche à la fois inclusive, participative et équitable fournissent des moyens de réadaptation plus acceptables. Une relocalisation involontaire ne se fait pas sans douleur; c'est pourquoi, il faut privilégier la négociation à la coercition.

L'approche «Agriculture Intelligente face au Climat (AIC)», développée par le PASEC est une innovation majeure. Cette approche propose un triple-gain à savoir : la production, la résilience et la réduction des gaz à effet de serre.

Le concept de crédit carbone développé par le PAC3, et visant à rémunérer les paysans pour leurs efforts de séquestration du carbone s'avère également pertinent. Bien opérationnalisée, l'approche offre des avantages réels à répondre aux préoccupations d'existence et d'adaptation des populations.

Les champs-écoles paysans (CEP) pluviaux et maraîchers mis en place par le ProDAF, sont pertinents puisqu'ils contribuent à l'augmentation des rendements sur les champs individuels.

La RNA et la petite irrigation parce qu'elles sont plus portées par le paysan et pour lui, apparaissent comme des activités de résilience aimées et acceptées par les populations.

En fait, plus un revenu se profile à l'horizon, plus l'activité suscite de l'intérêt et de la motivation. La dimension économique de la résilience est ici mise en évidence.

8.2. DES DEFIS DEMEURENT

Les options d'adaptation reconnues et retenues par le CNEDD à travers le PANA-résilience et les leçons apprises de cette étude, doivent être capitalisées et diffusées pour les interventions futures. Cependant, des défis importants restent à relever notamment : i) la question foncière pour faciliter l'accès aux ressources en terres et en eaux ; ii) l'accès équitable des groupes vulnérables à ces ressources; iii) l'intégration systématique du climat dans la planification du développement; iv) la capacité des services techniques à soutenir les efforts de développement; v) le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux ; vi) l'alignement des bailleurs ; vi) l'efficacité des projets/programmes dans la consommation des crédits ; vii) l'attentisme des populations ; viii) la faible capacités des Collectivités territoriales à assurer la maîtrise d'ouvrage, IX) la lourdeur des procédures d'exécution financière chez certains bailleurs, etc.

8.3. DES RECOMMANDATIONS

Pour l'Etat

Rendre effective l'approche programme ;

Veiller à créer les conditions d'un développement plus équilibré entre les régions.

Pour les bailleurs de fonds

S'aligner sur les priorités nationales de développement telles que préconisées par la Déclaration de Paris sur l'alignement

Pour le CNEDD

Capitaliser et diffuser les leçons apprises et les expériences qui font école Intégrer l'approche « agriculture intelligente face au climat (AIC), le concept de crédit carbone, la pratique des champs-écoles comme des démarches à haute valeur résiliente.

ANNEXE 1 : Liste des documents consultés par projet/programme

ABC

- 1 Rapport d'évaluation mi-parcours ABC Maradi, Juillet 2017, 102 p.
- 2 Rapport d'évaluation finale ABC Maradi, Mai 2019, 148 p

P-KRESMIN

- 1 Kandadji BAD FINAL 2008
- 2 Kandadji stratégie de communication
- 3 Kandadji Plan de communication

ProDAF

- 1 Aide-mémoire revue mi-parcours ProDAF
- 2 DCP NIGER PRECIS version Post DRM du 26 juillet 2019_ final Co-financiers complets
- 3 Project Document ProDAF
- 4 FILM RNA FRANÇAIS

PROMOVARE

- 1 PROMOVARE Rapport revue mi-parcours Volume 1 version finale du 08 juin 2017
- 2 PGES_PROMOVARE FINAL
- 3 Rapport d'évaluation PROMOVAR selon DARMS

PAC/RC

- 1 PAD PACRC FR 25 Novembre clean
- 2 PAD PACRC Draft
- 3 Rapport évaluation PDC

PASEC

1 Project Document

PAC3

- 1 PAC1 Rapport interne d'achèvement Version fin
- 2 PAC2 Rapport d'Achèvement PAC2 Version fin
- 3 Bilan 2019 vf
- 4 PAC3 PAD (P102306) Version Française Finale
- 5 RAPPORT CLOTURE FEM DU 13-6
- 6 Rapport final_Eval_SAWAP_GDTE_27052019(1)
- 7 RAPPORT CLOTURE FEM DU 13-6

P2RS

- 1 P2RS Volume 2 NIGER-VF
- 2 RAPPORT EMP-P2RS VERSION PROV N°1 Nov2018

PARIIS

- 1 AM PARIIS-NE février 2019-mn 29032019 Amendé
- 2 2IS CadreStrategique Irrigation Sahel Avril2016-1
- 3 SIIP PAD négociations FR
- 4 MANUEL DE GESTION DE PLAINTES DU PARIIS_VP (1)
- 5 CPRP_PARIIS_Niger-revu_le_12_01_17
- 6 CGES-PARIIS-Rapport_Final_Niger_1201206-Maman
- 7 2IS_CadreStrategique Irrigation Sahel_Avril2016
- 8 PARIIS Tronc Commun V6

PRAPS

1 PAD_NIGER_VF1_2015_Validé1

- 2 Final PRAPS Regional AM-MTR (20 août 2019)
- 3 Niger- rapport revue mi-parcours CGES&CPRP_ PRAPS NE V F
- 4 PAD_NIGER_VF1_2015_Validé1 (1)
- 5 P147674_ ML signée synthèse régionale de la RMP du PRAPS (19 août 2019)

6

PRRIA

1 Projet PRRIA_HC3N_ mai 2018

CNEDD

- 1 PNA ProDoc
- 2 PANA Niger Rapport final
- 3 Processus élaboration PANA
- 4 Troisième Communication
- 5 Présentation PANA

4

ANNEXE II: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

	NOM PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	TELEPHONE
1	Gousmane Moussa	UGP/PNA	Coordonnateur	80070786
2	Mohamed M	UGP/PNA	Expert en Genre	96818410
3	ILLA Kané	UGP/PNA	Expert en communication	96.13.95.28
4	Marie Claudette U.	UGP/PNA	Experte Climat	80070788
5	Abdoulaye ISSA	ABC	Coordonnateur	96891014
6	Garba Abdou A.	ABC	Expert S/E	96126307
7	Yacouba Mamane Sani	Ministère Plan	DG Plan Programme	
8	Mainassara Amadou	Ministère Plan	Direction des Programmes	96670294
9	Aboubacar M. S	Ministère Plan	Informaticien	96480119
33	Chaibou DanBokoye	Ministère Plan		96997655
10	Bana Sani Amadou	Ministère DC/AT	Inspecteur Général	96992018
11	Idé Issoufou	Ministère Mines	Directeur Guichet Unique	96966633
12	Assane Abdourahmane	PAC3	Expert S/E	96591338
13	Hamidou Ibrahim	PAC3	RAF	97083159
14	Colonel Ahmed	PAC3	Consultant/ Environnement	90717144
15	Assadeck Mohamed	ProDAF	Coordonnateur	97507500
16	Zakou Mayaki	PROMOVARE	Coordonnateur	96996161
17	Saidou Baraou	PARIIS	Expert irrigation	98428120
18	Sadou Issa	PARIIS	Expert Appui	98350015
19	MME Hahani Kaltoumi	PARIIS	Expert genre	96286708
20	Alachi Boucar	P2RS	Coordonnateur	96973295
21	Yahaya Naroua	PRRIA	RAF	96480211
22	AssanE Hecanan	PRRIA	EXp Environnement	96495443
23	Tchindo Daouda	PRRIA	Exp. S/E	96965028
24	Oumé Mahamadou	PRRIA	Exp. agricole	96401185
25	Dr Boukary Abdou Kasa	PRRIA	Coordonnateur	96976326
26	Fodé Camara	PRAPS	Coordonnateur	96971546
27	Abdourahmane Maiga	PRAPS	Exp S/E	96989244
28	Yacouba Mamane Bachir	PRAPS	Exp S/E assistant	96564681
29	Zakari Yaou Chaibou	PRAPS	Expert	89448855
30	Amadou Harouna	P-KRESMIN	DG	92349716
31	Mme Chérif Hadiza	P-KRESMIN	Directrice Communication	
32	Amadou Tiémogo	P-KRESMIN	Exp. GR	90047122

ANNEXE 3: MATRICE DE LA TRAME D'ANALYSE

ETAPE D'ANALYSE	SOURCE	LIEU
Appréciation du cadre logique du projet/programme		
Analyse de la hiérarchie des résultats, examen de la pertinence de la stratégie et du processus opérationnel du projet pour répondre au problème de prise en compte du climat	Consultation de tous les documents mentionnés et entretiens avec les parties prenantes.	Au lieu des entretiens, à domicile
Analyse des informations et de la documentation	Prodoc/cadre logique	
Analyse du degré d'intégration de la problématique climatique dans la conception du projet ou du programme		
Compilation et analyse des options d'adaptation des secteurs vulnérables identifiés par le PANA	Document PANA	Au lieu des
Analyse de l'approche de réplication et la mesure dans laquelle elle favorise une mise à l'échelle effective	Divers Rapports de Projet/entretiens	entretiens, à domicile et à domicile
Analyse des forces faiblesses, insuffisances et lacunes tant conceptuelles que dans la mise effective	Divers Rapports de Projet/entretiens	
Compilation et analyse des leçons apprises dans la mise en œuvre	Divers documents/entretiens	
Esquisse 'une stratégie de diffusion et de capitalisation des leçons apprises	Divers documents	
Formulation des conclusions /recommandations /enseignements		
Formulation de recommandations sous forme de propositions Analyse des bonnes pratiques et des pratiques à éviter	En concertation avec les parties prenantes, et réflexion post-entretien	Au lieu des entretiens, à domicile et domicile

ANNEXE 4: GUIDE D'ENTRETIEN

Guide d'entretien pour l'évaluation des activités d'adaptation dans le cadre du processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation

Appréciation du cadre logique du projet/programme

Le cadre logique du projet/programme est-il axé sur les résultats ?

La hiérarchie des résultats prévus permet-elle de répondre aux problèmes de prise en compte du climat ?

L'ancrage institutionnel est-il fonctionnel ?

La stratégie de mise en œuvre est-elle efficace ?

Analyse des informations et de la documentation

Les options d'adaptation des secteurs vulnérables identifiés par le PANA sont-elles prises en compte ?

Analyse de la réplicabilité

Quelles sont les activités réplicables et dans quelle mesure une mise à l'échelle est-elle possible ?

Quelles sont les forces, faiblesses, insuffisances et lacunes tant conceptuelles que dans la mise effective ?

Quelles sont les leçons apprises dans la mise en œuvre ?

Quelle proposition pour la stratégie de diffusion et de capitalisation des leçons apprises ?

Quelle durabilité ?

Formulation des conclusions /recommandations /enseignements

Quelles propositions pour quelles recommandations ?

Quelles bonnes pratiques et quelles pratiques à éviter ?

ANNEXE 5: LES 14 OPTIONS D'ADAPTATION DU PANA

- 1. l'introduction des espèces fourragères en milieu pastoral;
- 2. la promotion des Banques Aliments Bétail;
- 3. la réhabilitation des cuvettes pour la pratique des cultures irriguées ;
- 4. la diversification et intensification des cultures irriguées ; 5. la promotion du maraîchage et de l'élevage périurbains ;
- 6. la promotion des activités génératrices de revenus (AGR) et développement des mutuelles :
- 7. la maîtrise de l'eau;
- 8. la production et la diffusion des informations agro météorologiques ;
- 9. la création de banques céréalières ;
- 10. la contribution à la lutte contre les maladies climato sensibles ;
- 11. le développement des actions de CES/DRS à des fins agricoles, forestières et pastorales ;
- 12. la vulgarisation des espèces animales et végétales les mieux adaptées aux conditions climatiques ;
- 13. la protection des berges et la réhabilitation des mares ensablées ;
- 14. le renforcement des capacités techniques matérielles et organisationnelles des producteurs ruraux.

ANNEXE 6: TDRS

Recrutement de deux consultants nationaux (gestion des projets et programmes et changement climatique) pour l'évaluation des activités d'adaptation

Location: Niamey, NIGER

Application Deadline: 22-Aug-19 (Midnight New York, USA)

Time left: 13d 11h 24m

Type of Contract:

Post Level:

Languages Required:

Individual Contract

National Consultant

English French

Starting Date:

(date when the selected candidate is expected to start)

02-Sep-2019

Duration of Initial Contract: 21 jours ouvrables

Refer a Friend Apply Now

Background

L'Afrique en général et le Sahel en particulier, figurent parmi les zones les plus exposées aux effets néfastes des changements climatiques. Les inondations, la sécheresse, la déforestation et l'assèchement des zones lacustres et leurs impacts sur la vie de millions de personnes ne constituent que quelques exemples d'impacts des changements climatiques qui affectent les vies et les pratiques de production des populations.

Pour faire face à cette situation, la communauté internationale s'est mobilisée, dès 1992 lors de la Conférence de Rio de Janeiro, en élaborant la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), véritable cadre permanent de discussion auquel presque tous les pays du monde ont aujourd'hui adhéré.

Le Niger, s'est inscrit dans la même dynamique en signant et ratifiant la CCNUCC respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995, le Protocole de Kyoto respectivement le 23 octobre 1998 et le 17 mars 2004, et l'Accord de Paris le 22 Avril 2016 et le 21 septembre 2016.

Cet engagement du Niger aux côtés de la communauté internationale à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques s'explique par le fait que ces caractéristiques biophysiques et sa faible capacité d'adaptation en relation avec une prévalence élevée de pauvreté multidimensionnelle 89.9% (taux de gravité de 73,5%), et profondément rurale (52,4%) et féminine (3 pauvres sur 4 sont des femmes), en font un pays particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques.

De surcroît, les moyens de subsistance de près de 84% de la population dépendent des ressources

naturelles. Son économie sous-développée et son infrastructure limitée sont également combinées avec un des taux de croissance de la population le plus élevé au monde (3,9%). Dans ce contexte, les changements climatiques représentent déjà des défis importants pour tous les secteurs en particulier pour la productivité agricole et la sécurité alimentaire.

Ainsi, depuis 1990, le Gouvernement du Niger a cherché à répondre aux conséquences des changements climatiques sur son développement. Il a adopté plusieurs documents stratégiques tels que le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), la Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC), la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) et le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA).

Il a soumis sa Troisième Communication Nationale (TCN) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2016. Cependant, les changements climatiques continuent d'être vus comme un problème sectoriel et doivent être intégrés dans tous les processus de planification du développement et de budgétisation.

Ainsi, afin d'assurer l'intégration des changements climatiques dans les processus de planification à moyen et long termes, le Gouvernement du Niger a lancé le processus de formulation et de mise en œuvre de son Plan National d'Adaptation (PNA) en mai 2014 avec l'appui financier du Fonds Vert pour le Climat (FVC), à travers le Programme des Nations Unies (PNUD). Le projet intitulé « faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger » vise à éliminer les barrières principales et à compléter les activités de renforcement des capacités en cours en matière de prise en compte des changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement à tous les niveaux.

C'est dans ce cadre qu'il est prévu une étude portant sur l'évaluation des activités d'adaptation passées et en cours pour identifier les lacunes et les possibilités de leur reproduction à plus grande échelle.

Duties and Responsibilities

Sous la responsabilité et supervision directe du coordonnateur du projet en étroite collaboration avec le SE/CNEDD, les consultants nationaux auront comme missions de:

- recenser tous les projets et programmes exécutés ou en cours d'exécution en matière d'adaptation aux changements climatiques au Niger pendant la période 2006 à 2019;
- recenser et analyser toutes les informations et la documentation relatives à ces projets et programmes;
- compiler les différentes options d'adaptation des secteurs vulnérables identifiés par le PANA;
- analyser la portée stratégique des résultats de ces projets/programmes sur le développement durable au Niger;
- faire ressortir les insuffisances et lacunes de leur mise en œuvre;
- consulter toutes les parties prenantes à ces projets/programmes sur leurs impacts réels;
- compiler les leçons apprises lors de leur mise en œuvre;
- identifier les possibilités d'une plus grande mise à l'échelle de ces activités ;
- Proposer une stratégie de diffusion et de capitalisation de ces leçons;
- rédiger le rapport final de l'étude.

Le principal livrable est le rapport de l'étude sur les activités d'adaptation passées et en cours.

De façon spécifique, les résultats suivants sont attendus de l'étude:

 une liste de tous les projets et programmes exécutés ou en cours d'exécution en matière d'adaptation aux changements climatiques au Niger chacun avec ses objectifs et résultats attendus;

- une analyse de toutes les informations et la documentation relatives à ces projets et programmes;
- une compilation des différentes options d'adaptation des secteurs vulnérables identifiés par le PANA;
- une analyse de la portée stratégique des résultats des projets/programmes sur le développement durable au Niger;
- une description des insuffisances et lacunes de leurs mises en œuvre;
- la description des impacts réels de ces projets/programmes;
- la compilation des leçons apprises lors de leur mise en œuvre;
- une proposition d'une stratégie de diffusion et de capitalisation de ces leçons.

Competencies

Leadership:

- prend des initiatives et des risques calculés ;
- a un esprit créatif;
- montre une attitude positive;
- est apte à travailler sous pression.

Gestion des relations

- est capable de travailler dans une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ;
- développe de solides relations avec les partenaires;
- communique de manière claire et convaincante.

Gestion des tâches

- est d'une grande disponibilité et organisé ;
- fournit des résultats de qualité et à temps ;
- analyse avec attention et logique.

Required Skills and Experience

Qualifications académiques:

 Master 2 ou une maitrise dans l'un des domaines suivants : gestion de l'environnement, gestion des ressources naturelles, économie, gestion du développement, en climatologie, physique de l'atmosphère, sociologie, énergie, agronomie ou dans une discipline de développement y relative.

Expériences:

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) dans leurs domaines de compétence;
- Avoir conduit au moins deux études sur les problèmes liés aux changements climatiques en particulier le volet adaptation;
- Avoir une expérience d'au moins dix ans dans la gestion des projets et programmes de développement;
- Avoir une bonne connaissance des politiques du Système des Nations Unies sur le genre et l'environnement est un atout.

Langue:

• Maîtrise du français à l'oral et à l'écrit;

• Avoir une bonne connaissance de l'Anglais: comprendre et lire.

Les Consultants intéressés doivent soumettre les documents et renseignements suivants pour prouver leurs qualifications:

Offre technique:

- Note explicative sur la compréhension des TdRs et les raisons de la candidature;
- Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée;
- Des copies de diplômes certifiées conformes à l'original et des attestations de service.

CV personnel, en y incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références.

Proposition Financière:

L'offre financière doit indiquer le montant total du forfait, ainsi que les modalités de paiement précises et mesurables (quantitativement et qualitativement) relatives aux résultats concrets à savoir, si les paiements doivent être échelonnés ou versés en totalité à la fin du contrat. Les paiements sont fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence. En vue d'assister le service demandeur dans la comparaison des offres financières, le montant forfaitaire de chacune de ces dernières sera détaillé (y compris, les voyages, les indemnités journalières et le nombre de jours de travail prévus).

Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Critères d'évaluation:

- Diplôme en Master 2 ou maîtrise dans un des domaines suivants : gestion de l'environnement, gestion des ressources naturelles, économie / gestion du développement, ou dans les disciplines connexes (énergie, climatologie, etc.): 10 points;
- Expérience professionnelle d'au moins dix (10) années dans leurs domaines de compétence: 15 points;
- Deux études au moins sur les problèmes liés aux changements climatiques en particulier le volet adaptation: 20 points;
- Expérience d'au moins dix ans dans la gestion des projets et programmes de développement: **20 points**;
- Connaissance des politiques du Système des Nations Unies sur le genre et l'environnement est un atout : **5 points.**
- Méthodologie (30 points).

Critères de sélection de la meilleure proposition:

- Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points au niveau de l'évaluation technique seront retenues pour une analyse financière.
- La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des qualifications du consultant en priorité mais également de sa proposition financière.

Date limite et lieu de remise des candidatures:

Les candidatures doivent être soumises en ligne: http://jobs.undp.org au plus tard le 22 août 2019.

Les candidatures féminines sont encouragées.

UNDP is committed to achieving workforce diversity in terms of gender, nationality and culture. Individuals from minority groups, indigenous groups and persons with disabilities are equally encouraged to apply. All applications will be treated with the strictest confidence.

UNDP does not tolerate sexual exploitation and abuse, any kind of harassment, including sexual harassment, and discrimination. All selected candidates will, therefore, undergo rigorous reference and background checks.

Refer a Friend Apply Now

ANNEXE 7: TABLEAU 3: PROJETS/PROGRAMMES prenant en compte l'ADAPTATION AUX CC (2006-2019)

N°	Nom du Projet/Programme	Ministères de Tutelles/ONG	Régions concernées	Source de financement	Date début	Date fin	Domaines d'interventions	Estimation Montant globale	Nombre des bénéficiaires (ménages)
1	Adaptation à Base Communautaire (ABC)	CNEDD	Maradi	FEM, PNUD, ETAT	2015	2019	Agriculture; élevage, Environnement; AGR	2 388 000 000	3 300
2	Programme Kandadji de Régénération des écosystèmes	Présidence	Tillabéry	BAD, BADEA, FKDEA, IDA, FOPEP, FONDS - ABU DABI, BOAD	Avant 2006	2024	Infrastructure, Hydraulique, Environnement, Agriculture, pêche,	Cout 2013-2019 : 410 978 358 295	2,6 millions
3	Programme d'Actions communautaires (PAC3)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Agadez, Dosso, Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéry, Zinder	BM, ETAT	2013	2019	Environnement (GDT/E); AGR; Infrastructure socioéconomiques	24 016 230 000	50 000
4	Projet de Mobilisation et Valorisation des Ressources en eau (PROMOVARE)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Agadez, Dosso, Tahoua, Tillabéri,	BAD, ETAT	2013	2018	Agriculture ; Environnement; AGR	11 700 000 000	25 000

N°	Nom du Projet/Programme	Ministères de Tutelles/ONG	Régions concernées	Source de financement	Date début	Date fin	Domaines d'interventions	Estimation Montant globale	Nombre des bénéficiaires (ménages)
5	Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Agadez, Tahoua et Tillabéri	KFW, ETAT	2016	2020	Infrastructure (BIA, BAB); Génie Rural (seuil d'infiltration et de pendage); Unités de transformation; Environnement (Protection des berges; fixation des dunes; récupération des terres)	10 015 000 000	28 000
6	Programme de Promotion de I'Agriculture Productive (PromAP)	GIZ	Tahoua, Agadez et Tillabéri	GIZ, ETAT	2016	2018	Changement climatique; secteurs ruraux (Agriculture; Elevage; Environnement)	8 842 500 000	35 694

N°	Nom du Projet/Programme	Ministères de Tutelles/ONG	Régions concernées	Source de financement	Date début	Date fin	Domaines d'interventions	Estimation Montant globale	Nombre des bénéficiaires (ménages)
7	Projet D'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique (PAC/RC)	Ministère du Plan	Agadez, Dosso, Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéri, Zinder	BM, ETAT	2012	2019	Agriculture (Irrigation, appui en semence, appui en engrais; puits maraichers);Environ nement (récupération des terres);Elevage (BAB); filet socio; infrastructures (CSI, Classes, Réhabilitation des pistes rurales)	36 500 000 000	210 000
8	Projet d'Appui à la Stabilité Socio- Economique de la Région d'Agadez (PASSERAZ)	KARKARA	Agadez	UE, ETAT	2017	2019	AGR; Environnement (Protection des berges); HIMO (construction; réhabilitation; pistes rurales)	2 292 500 000	6 565
9	Projet d'Appui au Développement Agricole Irazher, Tamesna et Air (PADA/ITA)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Agadez	ORANO, ETAT	2016	2021	Agriculture, Elevage	11 400 000 000	35 000

N°	Nom du Projet/Programme	Ministères de Tutelles/ONG	Régions concernées	Source de financement	Date début	Date fin	Domaines d'interventions	Estimation Montant globale	Nombre des bénéficiaires (ménages)
10	Projet d'Appui au Développement d'Activités rurales et aux filières Agricoles dans les Régions d'Agadez et Tahoua (PPR)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Agadez, Tahoua	AFD, ETAT	2017	2021	Agriculture; Environnement	42 600 000 000	115 715
11	Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Agadez, Diffa, Dosso, Maradi et Tillabéri, Tahoua et Zinder	BAD	2015	2019	Infrastructures socioéconomiques; Agriculture; Elevage; Environnement; hydraulique	25 420 960 000	232 199
12	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Agadez, Dosso, Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéri, Zinder	BM, IDA, BIRD			Santé animale; gestion des ressources naturelles; facilitation de l'accès au marché; gestion des crises pastorales	22 800 000 000	400 000
13	Projet d'Appui Régional à l'Initiative de l'Irrigation au Sahel (PARIIS)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Agadez, Tahoua, Dosso, Tillabéri	BAD	2018	2024	Infrastructures ; Agriculture, Environnement;	15 425 000 000	9 700

N°	Nom du Projet/Programme	Ministères de Tutelles/ONG	Régions concernées	Source de financement	Date début	Date fin	Domaines d'interventions	Estimation Montant globale	Nombre des bénéficiaires (ménages)
14	Projet de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF)	Ministère en charge de l'Agriculture	Zinder, Maradi, Tahoua et Diffa	FIDA	2015- 2018	2023	Agriculture ; Elevage; Environnement; Hydraulique pastoral; Infrastructures de marché; Ouvrage de contrôle des mares	122 500 000 000	310 000
15	Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Socio écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT)	Commission du Bassin du Lac Tchad	Diffa et Zinder	BAD	2014	2019	Environnement; Agriculture; Elevage; Santé; Education	10 000 000 000	

N°	Nom du Projet/Programme	Ministères de Tutelles/ONG	Régions concernées	Source de financement	Date début	Date fin	Domaines d'interventions	Estimation Montant globale	Nombre des bénéficiaires (ménages)
16	Redressement Economique et Social Inclusif du Lac Tchad (RESILAC)	CARE; ACF; URD	Diffa	UE, AFD	2017	2021	Cohésion Sociale; Gestion des ressources naturelles; Redressement économique (HIMO, système de production, emploi des jeunes et filières); renforcement des capacités et appui institutionnel et plaidoyer	4 691 706 705	25 000
17	Jeunesse Diffa	CARE; PLAN-NIGER; AID-ACTION; KARKARA; NIGETEC	Diffa	AFD	2017	2021	Environnement (HIMO, CES/DRS); Formation et Insertion professionnelle des jeunes; Renforcement des capacités des jeunes	6 550 000 000	10 500
18	Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité	HC3N/PRESIDENCE	Diffa, Tahoua, Tillabéri	ETAT, BID, ITFC	2016	2021	Agriculture ; Elevage; Environnement	26 875 000 000	681 816

N°	Nom du Projet/Programme	Ministères de Tutelles/ONG	Régions concernées	Source de financement	Date début	Date fin	Domaines d'interventions	Estimation Montant globale	Nombre des bénéficiaires (ménages)
	Alimentaire (PRRIA)								
19	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO)	Ministère en charge de l'Agriculture	couverture NATIONAL	ВМ	2012- 2013	2020	Agriculture; Elevage; Environnement; Hydraulique pastoral; Infrastructures de marché; PMI/PME, Propriété Intellectuelle		
20	Programme d'Appui du Développement de l'Elevage (PRADEL)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Tahoua, Dosso	ENABEL	2018	2021	Agriculture ; Environnement	10 835 010 000	
21	Projet d'appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC)	Ministère en charge de l'Agriculture	Dosso, Maradi, Tillabéri, Tahoua et Zinder	IDA, MCC et ETAT	2016	2022	Agriculture (Pratiques AIC); élevage; axée aux marchés et environnement; Infrastructures	64 500 000 000	500 000
22	Programme d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI)	Conseil Régional de Dosso	Dosso, Maradi	Coopération suisse	2015	2019	Infrastructures ; Agriculture;	4 925 000 000	15 000

N°	Nom du Projet/Programme	Ministères de Tutelles/ONG	Régions concernées	Source de financement	Date début	Date fin	Domaines d'interventions	Estimation Montant globale	Nombre des bénéficiaires (ménages)
23	Programme d'Appui au Développement Agricole Durable (PADAD)	Conseil Régional de Dosso	Dosso	Coopération Luxemburg	2016	2020	Infrastructures; Agriculture; AGR	12 366 400 000	10 000
24	Projet d'Appui au Développement de la Résilience des ménages au Changements Climatiques dans la Région de Dosso (PARC/DAD/LWR/ GOMNI)	LWR	Dosso	UE	2017	2020	Environnement; Agriculture; Elevage; AGR	1 066 151 838	10 000
25	GEF/FAO	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Dosso, Tillabéri, Tahoua, Maradi et Zinder	FEM, FAO	2014	2019	Agriculture, Elevage, Environnement, AGR	1 935 355 000	20 000
26	Projet d'Amélioration de la Production Agricole des Petits Exploitants pour l'Afrique Sub- Saharienne(SAPEP)	INRAN	Dosso, Maradi, Tillabéri, Tahoua	ETAT, BID	2016	2021	Agriculture; élevage, Environnement	6 750 000 000	90 000

N°	Nom du Projet/Programme	Ministères de Tutelles/ONG	Régions concernées	Source de financement	Date début	Date fin	Domaines d'interventions	Estimation Montant globale	Nombre des bénéficiaires (ménages)
27	Projet de Mobilisation des eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire (PMERSA-MTZ)	Ministère en charge de l'Agriculture	Maradi, Tahoua et Zinder	GAFSP, ROYAUME D'Espagne, BAD, ETAT, AECID	2012	2017	Maitrise des eaux de surface et souterraine et leur valorisation; agriculture (BIA, BC, mini forage agricole, puits maraicher);	25 400 000 000	213 000
29	Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Tahoua et Tillabéri (PIPASA)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Tahoua et Tillabéri	BOAD, ETAT	2012	2016	Agriculture; Environnement; Hydraulique; Santé- Nutrition, Ouvrage de contrôle des mares, AGR	10 484 000 000	50 000
30	Résilience et Croissance Economique au Sahel-Résilience Renforcée (REGIS-ER)	USAID	Tillabéri	BLL	2013	2019	Agriculture, Elevage, Hydraulique, Environnement, Accès a service financier		17 500
31	Projet de Développement d'Informations et	Ministère du Transport	Niamey, Tahoua, Maradi,	BAD, ETAT			Agriculture, Environnement, Transport, Elevage,	6 500 000 000	150 000

N°	Nom du Projet/Programme	Ministères de Tutelles/ONG	Régions concernées	Source de financement	Date début	Date fin	Domaines d'interventions	Estimation Montant globale	Nombre des bénéficiaires (ménages)
	de Prospective Climatique (PDIPC)		Tillabéri, Zinder, Dosso, Diffa				Hydraulique, SAP		
32	Résilience et Croissance Economique au Sahel-Croissance Accélérée (REGIS- AG)	Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire	Tillabéri, Maradi et Zinder	NLL	2015	2019	Chaîne de valeur niébé, volaille et petits ruminants		
33	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage (PADEL/KANDJI)	Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire	Tillabéri Maradi et Zinder						
тот	AL	I	959 907 000 000						

Ont participé à la validation en ligne de l'étude sur les activités d'adaptation passées et en cours :

Noms	Prénoms	Structure	Adresses (phone et email)
1. Adam Kadé	Malam Gadjimi	MAG/EL (DGPIA)	agadjimi@yahoo.com; 96 53 21 16
2. Attari	Boukar	SE/CNEDD	attariboukar@yahoo.fr; 96 29 83 04
3. Elhadji Seybou	Djibo	HCi3N	djibel@hotmail.fr; 97711817
4. Moussa	Bachir	MESUDD/DGDD/NE	bachir82dng@gmail.com;96104874
5. Garba	A. Aboubacary	Expert S&E/ ABC	aboubagarba@gmail.com; 96126307
6. Assane	Abdourahmane	Expert S&E/PAC3	assanediori2@yahoo.fr;6591338
7. Assadeck	Mohamed	ProDAF	assadeckmd@yahoo.fr; 97507500
8. Abdoulaye	Issa	SE/CNEDD/CBA	abdl_issa@yahoo.fr; 96891014
9. Issa	Idi	SE/CNEDD	issaidi@yahoo.fr; 96590367
10. Laouali	Mahamadou	SE/CNEDD	laouali_ma@yahoo.fr
11. Saidou	Baraou	Expert Irrigation/PARIIS	98428120
12. Charha	Salissou	SE/CNEDD	salissoucharha@yahoo.fr 96982678
13. Dan Bakoye	Chaibou	MP/DGPD	danbakoye63@gmail.com
14. Mme hahani	Kaltoumi	Expert Genre/PARIIS	96286708
15. Alachi	Boucar	Coordonnateur P2RS	96973295
16. Katiellou	Gaptia Lawan	DMN	katielloulaw@gmail.com
17. Malam Karami	Lawali	Plateforme SC /CC	<u>lawali36@gmail.com;</u> 96962055
18. Hassane	Hecanan	Expert Environ. /PRRIA	96495443
19.Tchindo	Daouda	Expert S&E/PRRIA	96965028
21. Fodé Camara	Sanoussi	Coordonnateur PRAPS	sfode2001@yahoo.fr; 96971546
22. Ousmane	Abdou	DGA/MAG/EL	ous_ab@yahoo.fr; 90 34 09 28
23. Nieino	Mahamadou	SE/CNEDD	nmahamadou@yahoo.fr; 96611553
24.Mme Zainabou	Chaibou	DGA/MAG/EL	yatingrichaiboubadje@yahoo.fr; 96 97 06 19
25. Ibrah	Hachimou	Expert Env. PGRC-DU	hibrah2000@yahoo.fr; 969 669 19